Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/2237(INI)

6.3.2026

AMENDEMENTS
1 - 239

Projet de rapport
Dick Erixon
(PE784.237v01-00)

Contrôle des activités financières du groupe de la Banque européenne d'investissement – rapport annuel 2024
(2025/2237(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la politique de transparence de la BEI, telle qu'approuvée le 17 novembre 2021 et modifiée le 16 juillet 2025,

Or. en

Amendement 2
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la liste des activités exclues du Groupe BEI, publiée le 17 juillet 2025,

Or. en

Amendement 3
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le rapport spécial 07/2025 du 19 mars 2025 de la Cour des comptes européenne sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques,	– vu le rapport spécial 07/2025 du 19 mars 2025 de la Cour des comptes européenne sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques ***et son avis 01/2026 publié le 12 janvier 2026***,

Or. en

Amendement 4
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la feuille de route de la BEI dans son rôle de banque du climat pour la phase 2 (2026-2030), publiée le 3 octobre 2025,

Or. en

Amendement 5
Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision du conseil d'administration de la BEI du 21 mars 2025,

Or. en

Amendement 6
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Visa 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan d'activité 2026-2028 de la BEI, publié le 29 janvier 2026,

Or. en

Amendement 7

Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la feuille de route stratégique du Groupe BEI pour la période 2024-2027,

Or. en

Amendement 8
Dick Erixon

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A. considérant que le Groupe BEI comprend le Fonds européen d'investissement (FEI) et la BEI, qui est la plus grande institution financière multilatérale au monde, entièrement détenue par les États membres;

Or. en

Amendement 9
Dick Erixon

Proposition de résolution
Considérant -A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	-A bis. considérant que les activités d'une banque publique devraient viser à remédier aux carences manifestes du marché lorsque le financement privé fait défaut;

Or. en

Amendement 10
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) ***a pour mission principale de stimuler la croissance économique dans l'Union***; que ***ses investissements devraient remédier aux véritables carences du marché***;	A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) ***a pour mission de contribuer au développement équilibré et sans heurt de l'économie de l'Union***; que ***la BEI devrait exercer ses activités dans un but non lucratif et financer des projets qui favorisent la cohésion sociale et territoriale, des projets innovants et des projets d'intérêt commun qui ne peuvent être entièrement financés par les différents États membres, et soutenir la réalisation des politiques et des actions de l'Union***;

Or. en

Amendement 11
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) ***a pour mission principale de stimuler la croissance économique*** dans l'Union; que ses investissements devraient ***remédier aux véritables carences du*** marché;	A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) ***devrait, conformément aux dispositions du traité, contribuer au développement équilibré et sans heurt du marché intérieur*** dans ***l'intérêt de*** l'Union; que ses investissements devraient ***se concentrer sur des projets visant à développer le*** marché ***intérieur ou des projets d'intérêt commun qui ne peuvent être entièrement financés par les différents moyens disponibles dans un État membre***;

Or. en

Amendement 12
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) a pour mission principale de ***stimuler la croissance*** économique ***dans l'Union***; que ***ses investissements*** devraient remédier aux véritables carences du marché;	A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) a pour mission principale de ***soutenir les objectifs stratégiques de l'Union tels que définis dans les traités, y compris le développement durable, la cohésion*** économique***, sociale et territoriale et la transition vers la neutralité climatique***; que ***les interventions de la BEI*** devraient remédier aux véritables carences du marché***, apporter une additionnalité tangible et être judicieuses sur le plan financier***;

Or. en

Amendement 13
Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) a pour mission principale de stimuler ***la*** croissance ***économique dans l'Union***; que ses investissements devraient remédier aux ***véritables*** carences du marché;	A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) a pour mission principale de stimuler ***le potentiel de l'Europe en matière de création d'emplois et de*** croissance; que ses investissements devraient remédier aux carences du marché ***tout en favorisant l'intégration européenne, la cohésion sociale et régionale et les transitions écologique et numérique équitables***;

Or. en

Amendement 14
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) a pour mission principale de ***stimuler la croissance économique dans*** l'Union; que ses investissements devraient remédier aux véritables carences du marché;	A. considérant que le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) a pour mission principale de ***favoriser l'intégration européenne, de promouvoir le développement de l'Union et de soutenir les politiques de*** l'Union ***dans plus de 160 pays à travers le monde***; que ses investissements devraient remédier aux véritables carences du marché ***et aux lacunes en matière d'investissement***;

Or. en

Amendement 15
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le Groupe BEI contribue à la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union et soutient la mise en œuvre de mesures en dehors de l'Union qui promeuvent la politique du développement et de la coopération de l'Union;

Or. en

Amendement 16
Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. ***considérant que les domaines relevant de la politique sociale constituent avant tout une compétence nationale;*** que les financements de la BEI ***ne sauraient se substituer aux*** budgets nationaux ***et doivent démontrer une véritable additionnalité***;	B. ***considérant*** que les financements de la BEI***, ainsi que les*** budgets nationaux***, ont une capacité avérée à soutenir le secteur social, y compris le logement, la santé et l'éducation, et à lutter ainsi contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale***; ***que la feuille de route stratégique du Groupe BEI pour la période 2024-2027 définit les infrastructures sociales comme une priorité transversale essentielle;***

Or. en

Amendement 17
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. ***considérant que les domaines relevant de la politique sociale constituent avant tout une compétence nationale;*** que les financements de la BEI ***ne sauraient se substituer aux*** budgets nationaux et ***doivent démontrer une véritable*** additionnalité;	B. ***considérant*** que les financements de la BEI ***devraient compléter, et non remplacer, les*** budgets nationaux et ***les financements privés, et devraient être alloués aux domaines auxquels ils apportent une valeur ajoutée européenne et une*** additionnalité ***manifestes, ainsi que des résultats mesurables, y compris au moyen d'investissements sociaux bien conçus et de projets pertinents pour la cohésion***;

Or. en

Amendement 18
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***les domaines*** relevant de la politique sociale ***constituent avant tout une compétence nationale***; ***que les financements de la BEI ne sauraient se substituer aux budgets nationaux et doivent démontrer une véritable additionnalité;***	B. considérant que ***les articles 151 et 153 du traité FUE confèrent à l'Union la mission de soutenir et de compléter les actions des États membres*** relevant de la politique sociale;

Or. en

Amendement 19
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les domaines ***relevant de la politique sociale constituent*** avant tout ***une*** compétence nationale***; que les financements*** de la BEI ***ne sauraient se substituer aux budgets nationaux et doivent démontrer une véritable additionnalité***;	B. considérant que***, dans*** les domaines ***qui relèvent*** avant tout ***de la*** compétence nationale***, le soutien*** de la BEI ***devrait respecter le principe de subsidiarité et être justifié par sa valeur ajoutée européenne***;

Or. en

Amendement 20
Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le secteur du logement, bien qu'il soit d'intérêt général, est confronté à une réduction des

investissements publics et des subventions non remboursables, ce qui rend cruciale, pour ce secteur, la poursuite des investissements de la BEI destinés aux fournisseurs de logements publics, sociaux et coopératifs, en réponse à l'actuelle crise du logement dans l'Union;

Or. en

Amendement 21
Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que l'organe de prêt BEI Monde, lancé en 2022, revêt une importance capitale, eu égard à la position de l'Europe dans le monde;

Or. en

Amendement 22
Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que les rapports Letta et Draghi publiés sur l'avenir de l'Union européenne appellent à renforcer la compétitivité de l'Union, soulignent le rôle crucial de l'intégration du marché et insistent sur la nécessité d'accélérer les investissements tant publics que privés afin de construire une Europe plus forte, plus sûre, plus autonome et plus juste;

Or. en

Amendement 23
Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quinquies. considérant que la BEI joue un rôle clé, par l'intermédiaire du FEI, dans le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), en améliorant leur capacité d'accès aux marchés financiers;

Or. en

Amendement 24
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le degré d'approfondissement et la qualité du contrôle exercé par le Parlement sur les opérations financières de la BEI devraient correspondre au degré de coopération entre la BEI et la Commission, qui a fortement progressé;	C. considérant que le degré d'approfondissement et la qualité du contrôle exercé par le Parlement sur les opérations financières de la BEI devraient correspondre au degré de coopération entre la BEI et la Commission, qui a fortement progressé; ***que des mesures plus fermes sont nécessaires pour renforcer la responsabilité démocratique de la BEI, notamment au moyen d'un contrôle parlementaire accru;***

Or. en

Amendement 25
Carla Tavares

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. ***considérant*** que le degré d'approfondissement et la qualité du contrôle exercé par le Parlement sur les opérations financières de la BEI devraient correspondre au degré de coopération entre la BEI et la Commission, qui a fortement progressé;	C. ***considérant que le rôle croissant de la BEI devrait s'accompagner d'une responsabilité démocratique et d'une transparence plus importantes;*** que le degré d'approfondissement et la qualité du contrôle exercé par le Parlement sur les opérations financières de la BEI devraient correspondre au degré de coopération entre la BEI et la Commission, qui a fortement progressé;

Or. en

Amendement 26
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le ***degré d'approfondissement et la qualité du*** contrôle exercé par le Parlement ***sur les opérations financières de la BEI devraient correspondre au degré de coopération entre la BEI et la Commission, qui a fortement progressé***;	C. considérant que le contrôle exercé par le Parlement ***devrait être proportionné au regard du rôle croissant du Groupe BEI dans la mise en œuvre des politiques de l'Union et des instruments soutenus par le budget de l'Union; qu'à cette fin, des rapports transparents, un accès aux audits et un suivi structuré des recommandations du Parlement sont nécessaires***;

Or. en

Amendement 27
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la participation de journalistes d'investigation et de médias indépendants, d'organisations de la société civile, d'instituts de recherche et de parties prenantes locales concernés par les projets financés par la BEI est essentielle pour renforcer la transparence et le contrôle public des activités de la BEI;

Or. en

Amendement 28
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le modèle économique de la BEI exige les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de responsabilité et de transparence, et qu'il convient d'adopter des mesures adéquates et de les mettre à jour en permanence afin d'éviter le financement de toutes les formes de fraude, de blanchiment de capitaux, de terrorisme, de criminalité organisée et d'évasion fiscale; que le Groupe BEI dispose d'un cadre de contrôle visant à prévenir et à atténuer les risques de sanctions;

Or. en

Amendement 29
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la notation de crédit AAA de la BEI constitue un atout stratégique pour l'Union européenne et ses États membres; que le maintien de cette notation nécessite une gestion prudente des risques, en particulier en période d'incertitude géopolitique et économique;

Or. en

Amendement 30
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la BEI devrait appliquer les normes les plus élevées en matière de gestion des risques, de transparence et de responsabilité, y compris la divulgation des méthodes d'additionnalité, de notation des risques et d'incidence sur le climat, ainsi que des garanties solides pour prévenir l'aléa moral;

Or. en

Amendement 31
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la BEI est la banque du climat de l'Union et que, à ce titre, elle ne doit pas investir dans les

combustibles fossiles ou dans des méthodes polluantes de production et de transport d'énergie, y compris l'hydrogène non renouvelable, les gazoducs, le captage et le stockage du dioxyde de carbone ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone;

Or. en

Amendement 32
Dick Erixon

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le présent rapport se concentre sur la dimension de contrôle des activités de la BEI, en évaluant leur efficacité économique, la responsabilité et la bonne gestion des ressources de l'Union;

Or. en

Amendement 33
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la réduction des risques est un instrument utilisé dans les programmes européens d'investissement, tels qu'InvestEU, qui vise à encourager les investisseurs privés à s'engager dans des projets qui servent les objectifs stratégiques européens malgré de faibles marges bénéficiaires; que la réduction des risques liés aux investissements sert

actuellement principalement les intérêts des entreprises privées, soumises à peu ou pas de conditions liées à la réalisation des objectifs stratégiques spécifiques de l'Union; qu'en cas de faillite, les coûts des projets infructueux sont couverts par des fonds publics; qu'il n'existe aucune garantie empêchant que les investissements présentant un risque réduit soient transférés à des propriétaires de pays tiers;

Or. en

Amendement 34
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant qu'une protection efficace des lanceurs d'alerte et une solide culture de signalement interne sont des éléments essentiels de la bonne gestion financière et de la prévention de la fraude; que la crédibilité de l'architecture de gouvernance de la BEI dépend de l'indépendance, de l'accessibilité et de l'efficacité de ses mécanismes de dénonciation;

Or. en

Amendement 35
Dick Erixon

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que le Groupe BEI

dispose de mécanismes internes de responsabilité, qui ne se substituent toutefois pas à un contrôle démocratique externe indépendant et à une surveillance par la Cour des comptes européenne;

Or. en

Amendement 36
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que, selon le principe d'additionnalité, la contribution de la BEI est indispensable pour réaliser les investissements souhaitables dans les domaines social, environnemental et économique; que le rapport spécial 07/2025 de la Cour des comptes européenne suggère que l'additionnalité des dotations d'InvestEU ne peut pas être évaluée ex post; que l'absence de méthode convaincante pour mesurer l'additionnalité pourrait remettre en question la raison d'être d'investissements spécifiques;

Or. en

Amendement 37
Dick Erixon

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant qu'en vertu du cadre actuel du traité et des statuts de la BEI, la coopération entre la Banque européenne d'investissement et le

Parlement européen dans le cadre du rapport annuel d'audit repose en grande partie sur des arrangements informels et des pratiques établies plutôt que sur des obligations institutionnelles contraignantes;

Or. en

Amendement 38
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant qu'une représentation équilibrée du point de vue du genre et de la diversité géographique à tous les niveaux du Groupe BEI, y compris au niveau de l'encadrement supérieur et du conseil d'administration, renforce la légitimité institutionnelle, la sensibilisation aux risques et la qualité de la prise de décision;

Or. en

Amendement 39
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que la production d'armes et de munitions est actuellement exclue des financements de la BEI; que, le 6 mars 2025, le Conseil européen a invité le conseil des gouverneurs de la BEI à réévaluer la liste des activités exclues afin d'élargir le

champ d'application du financement à des fins militaires; que l'assouplissement continu des restrictions de financement pour le secteur de la défense freinera les progrès vers la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux en détournant des fonds indispensables aux investissements dans des projets qui profitent au grand public, tels que le logement, les soins de santé, les transports publics, l'éducation, les infrastructures, la gestion des crises et la préparation aux situations d'urgence, les urgences liées au changement climatique, et contribuera inévitablement et de manière significative à l'instabilité géopolitique déjà extrême qui fait tant de victimes dans le monde;

Or. en

Amendement 40
Dick Erixon

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que l'élargissement continu du mandat de la BEI et l'augmentation des garanties budgétaires de l'Union soutenant les opérations de la BEI rendent légitime et nécessaire une augmentation proportionnée du niveau de contrôle externe; que la responsabilité démocratique doit suivre le rythme de l'évolution du rôle de la BEI;

Or. en

Amendement 41
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que le bien-être du personnel, la protection contre le harcèlement et les risques psychosociaux, ainsi qu'un cadre transparent et équitable en matière de ressources humaines sont essentiels pour garantir la résilience institutionnelle, l'intégrité et une gestion efficace des risques;

Or. en

Amendement 42
Dick Erixon

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que la BEI joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs extérieurs de l'Union par l'intermédiaire de ses activités de prêt dans les pays tiers; qu'une coopération efficace avec les pays partenaires en matière de gestion des migrations, y compris la réadmission et le retour des migrants n'ayant aucun droit légal de séjour dans l'Union, constitue un élément pertinent dans le cadre des prêts extérieurs de l'Union;

Or. en

Amendement 43
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend note que les résultats financiers ***du Groupe*** BEI en 2024 ont été stables; souligne ***que ce succès doit*** être ***mesuré*** à l'aune de résultats ***économiques tangibles, et non uniquement des montants accordés***;	1. prend note que les résultats financiers ***de la*** BEI en 2024 ont été stables; ***prend note de l'excédent net de la BEI, qui s'élève à 3,1 milliards d'EUR, et de son résultat consolidé selon les IFRS, qui s'élève à 3,38 milliards d'EUR en 2024, avec des réserves supérieures à 59 milliards d'EUR;*** souligne ***néanmoins que la performance financière devrait*** être ***mesurée*** à l'aune de ***l'additionnalité tangible, de l'efficacité économique et des*** résultats ***mesurables des mesures stratégiques***;

Or. en

Amendement 44
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend note que les résultats financiers du Groupe BEI en 2024 ont été stables; souligne que ce succès doit être mesuré à l'aune de ***résultats économiques*** tangibles, et non uniquement des montants accordés;	1. prend note que les résultats financiers du Groupe BEI en 2024 ont été stables; souligne que le succès doit être mesuré à l'aune de résultats ***et d'incidences*** tangibles, ***y compris la contribution aux objectifs de l'Union en matière de climat, de cohésion et d'innovation, et d'une bonne gestion financière,*** et non uniquement des montants accordés;

Or. en

Amendement 45
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend note que les résultats financiers du Groupe BEI en 2024 ont été stables; souligne que ce succès doit être mesuré à l'aune de résultats économiques tangibles, et non uniquement des montants accordés;	1. prend note que les résultats financiers du Groupe BEI en 2024 ont été stables; souligne ***que le maintien de la notation de crédit AAA de la BEI doit rester l'un des objectifs prioritaires de sa gouvernance; met en évidence*** que ce succès doit être mesuré à l'aune de résultats économiques tangibles, et non uniquement des montants accordés;

Or. en

Amendement 46
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***prend note que les*** résultats ***financiers*** du Groupe BEI en 2024 ***ont été stables***; souligne que ce succès doit ***être*** mesuré à l'aune de résultats économiques tangibles, ***et non uniquement des montants accordés***;	1. ***se félicite des*** résultats ***consolidés*** du Groupe BEI en 2024***, qui s'élèvent à 3,38 milliards d'EUR***; souligne que ce succès doit ***continuer d'être*** mesuré à l'aune de résultats économiques tangibles, ***telles que la création d'emplois de qualité***;

Or. en

Amendement 47
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend note que les résultats financiers du Groupe BEI en 2024 ont été stables; souligne que ce succès doit ***être*** mesuré à l'aune de résultats économiques tangibles, et non uniquement des montants	1. prend note que les résultats financiers du Groupe BEI en 2024 ont été stables; souligne que ce succès doit ***continuer d'être*** mesuré à l'aune de résultats économiques tangibles, et non

accordés;	uniquement des montants accordés;

Or. en

Amendement 48
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. prend note que les résultats financiers du Groupe BEI en 2024 ont été stables; souligne que ce succès doit être mesuré à l'aune de résultats économiques tangibles, et non uniquement des montants accordés;	1. prend note que les résultats financiers du Groupe BEI en 2024 ont été stables; souligne que ce succès doit être mesuré à l'aune de résultats économiques ***et stratégiques*** tangibles, et non uniquement des montants accordés;

Or. en

Amendement 49
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la notation «AAA» de la BEI est un atout stratégique qui permet à la BEI de garantir des conditions de financement favorables et de prendre plus de risques que les banques commerciales privées pour le financement de projets d'intérêt public; met en évidence que la notation découle, entre autres, du fait que la BEI a répondu aux objectifs stratégiques de l'Union, notamment en devenant une «banque du climat»;

Or. en

Amendement 50
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. relève que les prêts dépréciés ont augmenté pour atteindre 0,6 % du portefeuille et que la part des paiements accusant un retard de plus de 90 jours a triplé en 2024; invite la BEI à améliorer ses rapports sur les risques sectoriels et géographiques et à renforcer ses mécanismes d'alerte précoce et de provisionnement, compte tenu de son intention d'étendre ses activités à haut risque;

Or. en

Amendement 51
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate avec inquiétude que la part des paiements accusant un retard de plus de 90 jours a triplé, avec un montant de 281,3 millions d'EUR fin 2024, ce qui représente 0,06 % du portefeuille total de prêts (contre 82,4 millions d'EUR, soit 0,02 %, à fin 2023); souligne que cette augmentation des expositions non performantes et des arriérés de paiement dépasse largement la croissance de 2 % de l'ensemble du portefeuille de prêts;	2. constate avec inquiétude que la part des paiements accusant un retard de plus de 90 jours a triplé, avec un montant de 281,3 millions d'EUR fin 2024, ce qui représente 0,06 % du portefeuille total de prêts (contre 82,4 millions d'EUR, soit 0,02 %, à fin 2023); souligne que cette augmentation des expositions non performantes et des arriérés de paiement dépasse largement la croissance de 2 % de l'ensemble du portefeuille de prêts; ***invite la BEI à fournir au Parlement une ventilation par secteur, par pays et par instrument, une explication des facteurs et un plan d'atténuation assorti***

d'échéances, y compris des mesures renforcées d'alerte précoce, de provisionnement et de recouvrement;

Or. en

Amendement 52
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate avec inquiétude que la part des paiements accusant un retard de plus de 90 jours a triplé, avec un montant de 281,3 millions d'EUR fin 2024, ce qui représente 0,06 % du portefeuille total de prêts (contre 82,4 millions d'EUR, soit 0,02 %, à fin 2023); ***souligne*** que ***cette augmentation des expositions non performantes et des arriérés de paiement dépasse largement la croissance de 2 % de l'ensemble du portefeuille de prêts***;	2. constate avec inquiétude que la part des paiements accusant un retard de plus de 90 jours a triplé, avec un montant de 281,3 millions d'EUR fin 2024, ce qui représente 0,06 % du portefeuille total de prêts (contre 82,4 millions d'EUR, soit 0,02 %, à fin 2023); ***reconnaît*** que ***ces ratios restent très faibles au regard des normes bancaires et invite la BEI à expliquer les causes sous-jacentes et à rendre compte des mesures correctives qu'elle prendra***;

Or. en

Amendement 53
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se félicite du nouvel engagement pris par le Groupe BEI d'élargir son portefeuille et souligne que d'autres banques publiques telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont conservé leur notation AAA tout en affichant des ratios de défaillance sur les prêts plus élevés que la

BEI; suggère que la réduction de l'aversion au risque de la BEI permettra de débloquer le financement de projets bénéfiques pour la société et l'environnement qui n'attireraient pas d'investissements privés autrement; met néanmoins en garde contre la nécessité d'améliorer le contrôle des performances financières des contreparties des entreprises;

Or. en

Amendement 54
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que toute augmentation des expositions non performantes doit faire l'objet d'un suivi attentif afin de préserver la stabilité financière et la cote de crédit de la BEI;

Or. en

Amendement 55
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de la qualité de ses interventions ***et*** de ***leur incidence*** mesurable, plutôt ***que simplement en*** fonction du montant des	3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de***: 1)*** la qualité de ses interventions ***en rationalisant les considérations de durabilité dans les***

fonds déployés; insiste sur le fait que les rapports doivent passer d'indicateurs fondés sur les moyens engagés à des indicateurs d'impact, de façon à démontrer les résultats économiques réels;

investissements privés; 2) de l'accès au financement pour les bénéficiaires finaux, 3) de ***l'incidence*** mesurable ***des projets***, plutôt ***qu'en*** fonction du montant des fonds déployés ***et de l'effet de levier***; insiste sur le fait que les rapports doivent passer d'indicateurs fondés sur les moyens engagés à des indicateurs d'impact, de façon à démontrer les résultats économiques réels ***ainsi que les performances environnementales et sociales des opérations achevées***; ***rappelle qu'il n'existe actuellement aucun cadre de mesure vérifiable pour évaluer les résultats des projets financés au titre d'InvestEU;***

Or. en

Amendement 56
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de la qualité de ses interventions et de leur incidence mesurable, plutôt que simplement en fonction du montant des fonds déployés; insiste sur le fait que les rapports doivent passer d'indicateurs fondés sur les moyens engagés à des indicateurs d'impact, de façon à démontrer les résultats économiques réels;	3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de la qualité de ses interventions et de leur incidence mesurable, plutôt que simplement en fonction du montant des fonds déployés; insiste sur le fait que les rapports doivent passer d'indicateurs fondés sur les moyens engagés à des indicateurs d'impact, de façon à démontrer les résultats économiques réels; ***appelle de ses vœux une approche budgétaire axée sur la performance, dans laquelle l'allocation de fonds et les priorités stratégiques sont évaluées en fonction de l'efficacité avérée, du retour sur investissement et de la véritable efficacité économique, plutôt que sur la base d'un***

respect mécanique d'objectifs chiffrés prédéterminés;

Or. en

Amendement 57
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de la qualité de ses interventions et de leur incidence mesurable, ***plutôt que simplement*** en fonction du montant des fonds déployés; insiste sur le fait que les rapports doivent ***passer d'indicateurs fondés sur les moyens engagés à*** des indicateurs d'impact, de façon à démontrer les résultats économiques réels;	3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union***; relève en outre que le Fonds européen d'investissement a signé 197 opérations au titre d'InvestEU en 2024, mobilisant 9,03 milliards d'EUR de la garantie de l'Union, ce qui représente la part la plus importante du déploiement total d'InvestEU; se félicite de cette performance combinée du Groupe BEI***; souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de la qualité de ses interventions et de leur incidence mesurable, ***et pas seulement*** en fonction du montant des fonds déployés; insiste sur le fait que les rapports doivent ***intégrer*** des indicateurs d'impact, de façon à démontrer les résultats économiques réels ***parallèlement à des indicateurs fondés sur le volume***;

Or. en

Amendement 58
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*

3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; ***souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de la qualité de ses interventions et de leur incidence mesurable, plutôt que simplement en fonction du montant des fonds déployés;*** insiste sur le fait que les rapports doivent ***passer d'indicateurs*** fondés sur les moyens engagés ***à*** des indicateurs d'impact, de façon à démontrer les résultats économiques réels;	3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; insiste sur le fait que les rapports doivent ***compléter les indicateurs*** fondés sur les moyens engagés ***par*** des indicateurs d'impact, de façon à démontrer les résultats économiques réels;

Or. en

Amendement 59
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de la qualité de ses interventions et de leur incidence mesurable, plutôt que simplement en fonction du montant des fonds déployés; insiste sur le fait que les rapports ***doivent passer d'indicateurs fondés sur les moyens engagés à*** des indicateurs d'impact***, de façon à démontrer les résultats économiques réels***;	3. relève qu'en 2024, la BEI a approuvé 38 opérations au titre d'InvestEU, mobilisant 1,7 milliard d'EUR de la garantie de l'Union; souligne que le programme InvestEU devrait être évalué en fonction de la qualité de ses interventions et de leur incidence mesurable, plutôt que simplement en fonction du montant des fonds déployés; insiste sur le fait que les rapports ***comprennent*** des indicateurs d'impact ***harmonisés, une évaluation transparente de l'additionnalité et une analyse ex post de l'éviction potentielle, y compris pour les opérations mises en œuvre par des intermédiaires financiers***;

Or. en

Amendement 60

Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. constate avec inquiétude que la politique de transparence de la BEI a empêché la divulgation d'informations appropriées sur les projets bénéficiant de l'attribution de la garantie budgétaire de l'Union; souligne que les accords de confidentialité conclus pour protéger les intérêts commerciaux de leurs promoteurs ne devraient pas compromettre le contrôle significatif exercé par le Parlement européen sur l'attribution de la garantie budgétaire de l'Union; invite le Groupe BEI à publier la liste annuelle des intermédiaires financiers et des bénéficiaires finaux dans le cadre du programme InvestEU;

Or. en

Amendement 61
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que la fragmentation du paysage des financements de l'Union est source d'inefficacité; souligne que ***la réduction de la bureaucratie est essentielle pour rétablir*** la compétitivité;	4. constate que la fragmentation du paysage des financements de l'Union est source d'inefficacité; souligne que ***rendre le système bureaucratique plus efficace et investir dans les outils numériques peut contribuer à rendre les PME de l'Union plus compétitives, à condition que cette simplification ne nuise pas à la transparence et à la responsabilité; réaffirme que*** la compétitivité ***est également le résultat d'une réduction des inégalités, de la création d'emplois de qualité, de services publics écologiques et***

efficaces, de programmes publics d'éducation, de recherche et d'innovation entièrement financés et d'une transition véritablement reposant sur des technologies neutres en carbone;

Or. en

Amendement 62
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate ***que la fragmentation du paysage des financements de l'Union est source d'inefficacité; souligne que la réduction de la bureaucratie est essentielle pour rétablir la compétitivité***;	4. constate ***les efforts déployés par la BEI visant à simplifier l'évaluation du délai de mise sur le marché; invite la BEI à publier des indicateurs de performance clés annuels lors de l'approbation et à démontrer des réductions mesurables de la charge administrative pour les PME et les sociétés à moyenne capitalisation***;

Or. en

Amendement 63
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que la ***fragmentation*** du paysage des financements de l'Union ***est*** source d'inefficacité; souligne que la ***réduction de la bureaucratie est essentielle pour rétablir la compétitivité***;	4. constate que la ***complexité au sein*** du paysage des financements de l'Union ***peut être*** source d'inefficacité; souligne que la ***simplification devrait réduire la charge administrative sans établir de pistes d'audit, de transparence, de garanties sociales et environnementales ou de contrôles antifraude***;

Or. en

Amendement 64
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle qu'au moins 30 % du financement alloué au titre d'InvestEU devrait contribuer à la réalisation des objectifs climatiques de l'Union; réaffirme que le dispositif InvestEU pour une transition juste a été mis en place pour soutenir spécifiquement les régions et les industries durement touchées par les transitions écologique et numérique; invite la BEI à appliquer les conditions nécessaires pour garantir que les entreprises bénéficiant d'un soutien respectent les objectifs d'une transition écologique et juste;

Or. en

Amendement 65
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. se félicite de l'évaluation en cours du cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI) de la BEI et note que des résultats sont attendus au cours du premier semestre 2026; invite la BEI et la Commission à mettre en place une méthode commune d'évaluation ex post de l'additionnalité pour les opérations soutenues par l'Union européenne, et à rendre compte régulièrement de leurs

effets au niveau du portefeuille et au niveau sectoriel;

Or. en

Amendement 66
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. relève que plus de la moitié des opérations sont désormais évaluées au moyen de procédures d'audit technologique préalable simplifiées; souligne que la simplification ne doit pas affaiblir le contrôle des risques environnementaux, sociaux, de gouvernance ou financiers, et demande un réexamen indépendant périodique des procédures simplifiées;

Or. en

Amendement 67
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. relève qu'en 2024, la BEI a décidé de prêter 150 millions d'EUR à ENGIE, dans le cadre du programme InvestEU, afin de contribuer au développement d'infrastructures pour les véhicules à émissions nulles en France et en Belgique; rappelle qu'ENGIE est un producteur d'électricité qui continue d'investir dans l'énergie issue des combustibles fossiles et qui n'a, à ce jour,

manifesté aucune intention de supprimer progressivement les combustibles fossiles de sa production; rappelle que, malgré la violation avérée par ENGIE des conditions liées à l'investissement de la BEI, aucune sanction n'a été prise à l'encontre de l'entreprise et la BEI n'a pas exigé que des fonds d'un montant équivalent soient investis dans la transition écologique et la formation des travailleurs; recommande que la BEI élabore un cadre de conditions strictes lors de l'allocation de prêts ou de subventions à des entreprises privées et exige que, si ces conditions sociales et environnementales ne sont pas respectées, les fonds de la BEI soient restitués afin de protéger les intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 68
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. invite la BEI à poursuivre ses efforts de numérisation et à publier des objectifs mesurables pour de nouvelles réductions des délais de mise sur le marché;

Or. en

Amendement 69
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la BEI à ***accroître le financement de l'énergie nucléaire*** et à évaluer tous les projets à faible intensité de carbone au regard de critères objectifs, y compris l'intensité de carbone tout au long du cycle de vie et la stabilité du réseau, sans faire de distinction entre les technologies; souligne que les États membres conservent le droit souverain de déterminer leur ***bouquet*** énergétique;	5. invite la BEI à ***ne financer que des solutions énergétiques à faible empreinte carbone et sans effet négatif sur l'environnement,*** et à évaluer tous les projets à faible intensité de carbone au regard de critères objectifs, y compris l'intensité de carbone tout au long du cycle de vie et la stabilité du réseau, sans faire de distinction entre les technologies; souligne que les États membres conservent le droit souverain de déterminer ***les sources de*** leur ***approvisionnement*** énergétique; ***met en évidence que le financement alloué à la transition écologique ne devrait pas être détourné vers des sources d'énergie non durables et dangereuses telles que l'hydrogène d'origine fossile, l'énergie nucléaire et le biogaz;***

Or. en

Amendement 70
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la BEI à ***accroître le financement de l'énergie nucléaire et à*** évaluer tous les projets à faible intensité de carbone au regard de critères objectifs***, y compris l'intensité*** de carbone tout au long du cycle de vie et la stabilité du réseau***, sans faire de distinction entre les technologies***; souligne que ***les États membres conservent le droit souverain de déterminer leur bouquet énergétique***;	5. ***constate que la BEI a investi plus de 27 milliards d'EUR dans la transition et la sécurité énergétiques en 2024, y compris les énergies renouvelables, les réseaux et le stockage;*** invite la BEI à évaluer tous les projets ***énergétiques*** à faible intensité de carbone***, y compris le nucléaire,*** au regard de critères objectifs ***et transparents tels que les émissions*** de carbone tout au long du cycle de vie***,*** la stabilité du réseau ***et l'efficacité énergétique***; souligne que ***l'approche technologiquement neutre doit rester cohérente avec les objectifs climatiques de l'Union et l'accord de Paris***;

Or. en

Amendement 71
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la BEI à ***accroître*** le financement de ***l'énergie nucléaire et à évaluer tous les projets à faible intensité de carbone au regard de critères objectifs, y compris l'intensité de carbone tout au long*** du cycle de vie ***et la stabilité du réseau, sans faire de distinction entre les technologies; souligne que les*** États membres ***conservent le*** droit ***souverain*** de déterminer leur bouquet énergétique;	5. invite la BEI à ***renforcer*** le financement de ***la sécurité énergétique conformément à l'accord de Paris et à la feuille de route de la BEI dans son rôle de banque du climat, en donnant la priorité à l'efficacité énergétique, à la réduction de la demande, aux réseaux, au stockage, aux énergies renouvelables et à l'efficacité économique; insiste sur la nécessité d'évaluer rigoureusement les incidences*** du cycle de vie ***et d'éviter les risques de verrouillage, tout en respectant pleinement le droit des*** États membres de déterminer leur bouquet énergétique;

Or. en

Amendement 72
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***invite*** la BEI ***à accroître*** le financement de l'énergie ***nucléaire et à évaluer*** tous les projets à faible intensité de carbone au regard de critères objectifs, y compris l'intensité de carbone tout au long du cycle de vie et la stabilité du réseau, sans faire de distinction entre les technologies; ***souligne que les États membres conservent le droit souverain de***	5. ***estime que*** la BEI ***devrait continuer à évaluer*** le financement de l'énergie ***propre et*** tous les projets à faible intensité de carbone au regard de critères objectifs, y compris l'intensité de carbone tout au long du cycle de vie et la stabilité du réseau, sans faire de distinction entre les technologies;

déterminer leur bouquet énergétique;

Or. en

Amendement 73
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. invite la BEI à ***accroître le*** financement de l'énergie ***nucléaire et à évaluer tous les projets à faible intensité de carbone au regard de critères objectifs, y compris l'intensité de carbone tout au long du cycle de vie et la stabilité du réseau, sans faire de distinction entre les technologies***; souligne que les États membres conservent le droit souverain de déterminer leur bouquet énergétique;	5. invite la BEI à ***appliquer la neutralité technologique dans son*** financement de l'énergie; souligne que les États membres conservent le droit souverain de déterminer leur bouquet énergétique***, mais que la BEI devrait se concentrer sur des projets transfrontières stratégiques afin d'accroître la valeur ajoutée de l'Union***;

Or. en

Amendement 74
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. se déclare préoccupé par les investissements réalisés dans des pays tiers sous couvert d'améliorer la sécurité énergétique de l'Union, qui sont axés sur les importations d'énergie dans l'Union au détriment des pays partenaires; relève que, par exemple, au Maroc, la BEI finance actuellement le développement d'un complexe d'énergie solaire qui a été construit sur des terres confisquées appartenant à des communautés autochtones et qui exerce une pression

considérable sur les ressources en eau de la population de la région; souligne avec force que les prêts de la BEI ne devraient pas être utilisés pour faire progresser la sécurité énergétique de l'Union au détriment des communautés locales et de l'environnement;

Or. en

Amendement 75
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. exprime sa préoccupation concernant les exigences disproportionnées de déclaration en matière environnementale, sociale et de gouvernance imposées aux clients prêteurs de la BEI; met en garde contre le fait que des obligations de déclaration excessives dissuadent les projets économiquement viables et créent des désavantages concurrentiels pour les entreprises européennes; invite la BEI à revoir ses exigences de déclaration en matière environnementale, sociale et de gouvernance en vue de garantir la proportionnalité;

Or. en

Amendement 76
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. réaffirme qu'une véritable sécurité

énergétique ne peut être assurée qu'au moyen d'investissements dans les infrastructures publiques d'énergie renouvelable; souligne que la création de dépendances supplémentaires à l'égard des combustibles fossiles et des importations en provenance de pays tiers compromettra la sécurité énergétique, climatique, économique et géopolitique de l'Union; réaffirme la nécessité pour les États membres de renforcer le contrôle démocratique et la propriété publique de leurs propres infrastructures et de leur propre approvisionnement énergétiques;

Or. en

Amendement 77
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. rappelle que, selon Eurostat, 9,2 % des citoyens de l'Union ne pouvaient pas chauffer convenablement leur logement en 2024; met en évidence que la précarité énergétique et les coupures d'électricité constituent un risque important pour la vie et la santé des citoyens de l'Union; invite la BEI à soutenir les investissements dans les infrastructures publiques d'énergie renouvelable et dans les projets nationaux de rénovation à grande échelle des logements visant à rendre les familles et les logements privés plus résilients face aux événements climatiques de plus en plus imprévisibles et destructeurs et aux fluctuations des prix de l'énergie;

Or. en

Amendement 78
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quinquies. souligne qu'il importe de soutenir les investissements dans les infrastructures d'énergie renouvelable pour les ménages et les PME; souligne qu'il importe de permettre aux ménages et aux petites entreprises de revendre leur excédent d'énergie au réseau sans frais supplémentaires imposés par les fournisseurs d'énergie; prend note que la création de conditions propices à l'autosuffisance énergétique permettra à de nombreuses personnes de sortir de la pauvreté; réaffirme que l'intervention des pouvoirs publics visant à stabiliser les prix de l'énergie et les plafonds énergétiques contribuera à la croissance économique et à la sécurité à long terme de l'Union;

Or. en

Amendement 79
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 sexies. prend acte de l'engagement de la BEI à promouvoir la décarbonation et l'électrification progressive des industries, y compris des secteurs qui sont confrontés à d'importants obstacles techniques et économiques pour atteindre la neutralité carbone en raison de la forte intensité énergétique et des émissions de CO_2 spécifiques à certains procédés, tels que la production d'acier, de ciment, de produits chimiques, de transport maritime

et d'aviation; souligne qu'il importe d'apporter un soutien en particulier aux ménages à revenus moyens et faibles touchés par la hausse des prix de l'énergie, exacerbée par des choix économiques irrationnels de s'approvisionner en combustibles fossiles auprès de partenaires commerciaux peu fiables et profitables; invite la BEI à renforcer la cohésion sociale et économique en élargissant la fourniture de services essentiels, abordables et durables sur le plan environnemental, y compris les énergies renouvelables et la mobilité publique;

Or. en

Amendement 80
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne l'importance de la contribution du groupe BEI à la paix et à la sécurité en Europe, ***telle que mentionnée dans le livre blanc sur la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030,*** grâce à son soutien aux initiatives visant à renforcer ***l'industrie de la défense de l'Union, à améliorer*** les infrastructures de cybersécurité et ***à encourager l'innovation dans les technologies de défense critiques en fournissant des*** financements ***et en mobilisant des investissements privés***;	6. ***condamne l'augmentation de la contribution du Groupe BEI au secteur européen de la défense; constate avec inquiétude qu'en 2025, la BEI a multiplié par quatre les investissements dans le secteur par rapport à l'année précédente;*** souligne l'importance de la contribution du Groupe BEI à la paix et à la sécurité en Europe, grâce à son soutien aux initiatives visant à renforcer les infrastructures de cybersécurité et ***la préparation en cas de catastrophe de l'Union; souligne que davantage de*** financements ***devraient être alloués à des projets promouvant un développement social et économique durable; met en évidence que la sécurité et la défense restent une compétence nationale et que consacrer des financements de l'Union à la défense, en particulier sans contrôle parlementaire suffisant, viole l'article 3, paragraphe 1,***

du traité sur l'Union européenne et le traité de Lisbonne, qui affirment son engagement à promouvoir la paix et le bien-être;

Or. en

Amendement 81
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne l'importance de la contribution du groupe BEI à la ***paix*** et à la sécurité en Europe, telle que mentionnée dans le livre blanc sur la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030, grâce à son soutien aux initiatives visant à renforcer l'industrie de la défense de l'Union, à améliorer les infrastructures de cybersécurité et à encourager l'innovation dans les technologies de défense critiques en fournissant des financements et en mobilisant des investissements privés;	6. souligne l'importance de la contribution du Groupe BEI à la ***défense*** et à la sécurité en Europe, telle que mentionnée dans le livre blanc sur la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030, grâce à son soutien aux initiatives ***qui renforcent l'autonomie stratégique et la résilience de l'Union,*** visant à renforcer l'industrie de la défense de l'Union, à améliorer les infrastructures de cybersécurité et à encourager l'innovation dans les technologies de défense critiques en fournissant des financements et en mobilisant des investissements privés;

Or. en

Amendement 82
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. prend acte de la décision du conseil d'administration de la BEI du 21 mars 2025 d'élargir les critères d'éligibilité du Groupe BEI en ce qui

concerne les investissements en matière de sécurité et de défense, en limitant les activités exclues, conformément aux propositions approuvées par les dirigeants de l'Union lors du Conseil européen du 6 mars, et d'intégrer l'actuelle initiative stratégique pour la sécurité européenne (ISSE) de la BEI, de 8 milliards d'EUR, dans un objectif de politique publique transversal et permanent, en complément des objectifs de politique publique existants;

Or. en

Amendement 83
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. prend note de la décision du conseil d'administration de la BEI du 21 mars 2025 selon laquelle il n'y aura pas de plafond fixe pour les investissements dans la sécurité et la défense, les montants de financement devant être fixés chaque année dans le plan opérationnel du Groupe BEI;

Or. en

Amendement 84
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que la BEI devrait être en mesure de financer tous les types de projets de défense;	***supprimé***

Or. en

Amendement 85
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que la BEI devrait ***être en mesure de financer tous les types de projets*** de défense;	7. ***se félicite du rôle accru que continue de jouer la BEI dans le renforcement de la sécurité de l'Europe grâce à des investissements ciblés dans les infrastructures tant de défense que civiles, conformément aux objectifs plus larges de l'Union visant à promouvoir l'innovation et à renforcer la sécurité de l'Union;*** souligne que la BEI devrait ***continuer à investir dans une Europe sûre et sécurisée, en soutenant les produits, les services et les technologies qui renforcent les capacités*** de défense ***de l'Europe, la recherche et le développement, ainsi que l'innovation, à l'exception des armes et des munitions***; ***souligne que la BEI devrait se concentrer sur 1) la recherche, le développement et la fabrication, 2) la cybersécurité et la cyberdéfense, 3) les infrastructures critiques et militaires, 4) la mobilité militaire, 5) l'espace; demande un nouvel ajustement du champ des investissements éligibles pour répondre au rôle ambitieux de contribution à la défense et à la sécurité de l'Europe;***

Or. en

Amendement 86
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que la BEI devrait être en mesure de financer tous les types de projets de défense;	7. souligne que la BEI devrait être en mesure de financer tous les types de projets ***visant à soutenir la base industrielle et technologique*** de défense ***européenne*** ; ***prend acte de la forte augmentation du financement de la sécurité et de la défense de la BEI, de 0,5 milliards d'EUR en 2023 à 1,04 milliards d'EUR en 2024, et de la poursuite de son expansion en 2025; demande une annexe de rapport annuel spécifique au Parlement sur les opérations de sécurité et de défense, y compris l'additionnalité, la rapidité de mise en œuvre, les garanties en matière de passation de marchés, les contrôles d'intégrité et les accords de partage des risques;***

Or. en

Amendement 87
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***souligne que*** la BEI ***devrait être en mesure de financer tous les types de*** projets ***de défense***;	7. ***invite le Groupe BEI à rester cohérent avec son engagement de ne pas financer de projets liés à l'utilisation d'armes et de munitions, comme le prévoit sa liste d'activités exclues; réaffirme qu'il est actuellement interdit à*** la BEI ***de fournir un financement direct à des*** projets ***liés à l'utilisation d'armes et de munitions***;

Or. en

Amendement 88
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que ***la BEI devrait être en mesure de financer tous les types de projets de*** défense;	7. souligne que ***toute expansion potentielle du soutien de la BEI dans le domaine de la sécurité et de la*** défense ***doit être soumise à des garanties strictes en matière de transparence, de responsabilité et de droits humains, à des critères d'exclusion clairs, à un contrôle de l'utilisation finale et à des rapports réguliers au Parlement***;

Or. en

Amendement 89
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la BEI à renforcer encore les synergies avec les investissements dans le domaine de la défense financés par le budget de l'Union, en s'alignant plus étroitement sur les initiatives à l'échelle de l'Union; attire l'attention de la BEI sur la nécessité de veiller à ce que ses investissements complètent les objectifs plus larges de la politique de défense de l'Union et contribuent à la réalisation d'économies d'échelle dans les capacités de défense européennes;

Or. en

Amendement 90
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. prend note de l'augmentation significative du soutien de la BEI aux opérations de sécurité et de défense; demande la mise en place d'obligations concernant un devoir de vigilance en matière de droits humains, des mécanismes de contrôle de l'utilisation finale et des rapports annuels détaillés au Parlement sur la nature, les bénéficiaires et les garanties appliquées à ces opérations;

Or. en

Amendement 91
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. invite la BEI à mettre davantage l'accent sur le renforcement de la sécurité et de la résilience régionales; souligne le rôle important que la BEI peut jouer dans la création d'une infrastructure qui soutient la sécurité régionale et favorise une plus grande coopération entre les États membres de l'Union en matière d'énergie et de défense;

Or. en

Amendement 92
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite la BEI à recenser les obstacles qui entravent les investissements dans la défense et la protection des frontières; souligne que la suppression des obstacles est essentielle pour obtenir des résultats tangibles en matière de sécurité;	***supprimé***

Or. en

Amendement 93
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite la BEI à recenser les ***obstacles qui entravent les*** investissements dans la défense et la protection des frontières; souligne que ***la suppression des obstacles est essentielle pour obtenir des résultats tangibles en matière de*** sécurité;	8. invite la BEI à recenser les ***risques liés aux*** investissements dans la défense et la protection des frontières; souligne que ***l'assouplissement des règles de financement pour les investissements dans la défense et la protection des frontières pourrait contribuer à de graves risques pour la*** sécurité ***et à l'insécurité juridique en créant une incitation économique indésirable à long terme à provoquer et à prolonger des conflits et, potentiellement, à devenir responsable ou complice de violations des droits humains et du droit international***; ***encourage la BEI à interpréter la notion de sécurité d'une manière plus conforme aux préoccupations quotidiennes de la majorité des citoyens européens et à axer son mandat sur le financement de projets qui garantissent la sécurité, tels que la préparation aux catastrophes climatiques et à la santé publique, les investissements de masse dans la création de logements abordables et la fin du sans-abrisme, les investissements dans des secteurs économiques qui créent des emplois permanents et de qualité, le financement***

de projets sociaux qui favorisent la cohésion et, de manière générale, le financement de projets économiques qui garantissent la stabilité économique à long terme;

Or. en

Amendement 94
Georgios Aftias

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite la BEI à recenser les obstacles qui entravent les investissements dans la défense et la protection des frontières; souligne que la suppression des obstacles est essentielle pour obtenir des résultats tangibles en matière de sécurité;	8. invite la BEI à recenser les obstacles qui entravent les investissements dans la défense et la protection des frontières; souligne que la suppression des obstacles est essentielle pour obtenir des résultats tangibles en matière de sécurité; ***rappelle que toute allocation de fonds par la BEI, par l'intermédiaire d'InvestEU et d'autres instruments financiers à des fins de défense et d'investissement dans des technologies critiques, doit respecter pleinement les intérêts des États membres de l'Union en matière de sécurité nationale; met en évidence que les autorités et organes d'audit compétents des institutions européennes devraient effectuer des contrôles d'audit approfondis et continus auprès des entités tierces et des pays tiers qui bénéficient d'un financement de l'Union, et réaliser des investissements et des projets dans le domaine de la défense, afin de garantir la transparence de l'utilisation du financement de l'Union; souligne que le résultat de ces investissements et projets ne doit pas porter atteinte aux intérêts des États membres de l'Union en matière de sécurité nationale;***

Or. en

Amendement 95
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. invite la BEI à recenser les obstacles qui entravent les investissements ***dans la défense et la protection des frontières; souligne que la suppression des obstacles est essentielle pour obtenir des résultats tangibles en matière de*** sécurité;	8. invite la BEI à recenser les obstacles qui entravent les investissements ***légitimes qui renforcent la résilience et la*** sécurité ***de l'Union tout en garantissant le respect du droit de l'Union, le contrôle démocratique et des exigences solides relatives au devoir de vigilance***;

Or. en

Amendement 96
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. déplore vivement que les bénéficiaires finaux des financements de la BEI puissent participer à la production et à la vente d'armes, ce qui décharge effectivement la BEI de la responsabilité d'exercer un devoir de vigilance dans les chaînes de financement; met en évidence que cette disposition rend trompeuse la déclaration d'exclusion du financement des armes; exprime de vives réserves quant au fait de lier la croissance économique et industrielle de l'Union à la production d'armes et de munitions, ce qui rend de fait nécessaire la poursuite de la violence et des conflits afin qu'une économie fondée sur la guerre soit durable à long terme; prie instamment la BEI de suspendre tous les financements

en faveur du secteur militaire et de les réorienter vers des projets qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux, économiques, de cohésion et de paix de l'Union;

Or. en

Amendement 97
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. constate avec inquiétude qu'entre janvier 2021 et août 2023, la BEI a accordé 1,2 milliard d'EUR de prêts aux entreprises Leonardo et Rolls-Royce, qui, entre 2019 et 2023, ont fourni à l'armée israélienne des hélicoptères, des armes de guerre et des moteurs pour chars et autres véhicules blindés; rappelle que, le 16 septembre 2025, la commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël a reconnu Israël coupable de génocide contre les Palestiniens en vertu de la convention des Nations unies de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide; observe que la décision de la BEI d'autoriser le financement du secteur militaire pourrait avoir permis à Israël d'acquérir des équipements utilisés à des fins génocidaires et, par conséquent, pourrait rendre l'Union également complice de ces crimes; invite la BEI, à la lumière de ces conclusions, à revoir d'urgence ses règles de financement des équipements militaires et à ouvrir une enquête sur le devoir de vigilance de son financement de projets militaires; exige que la BEI mette à la disposition du Parlement des

	informations complètes sur tous les investissements dans des projets militaires et dans les technologies à double usage utilisées pour des projets militaires;

Or. en

Amendement 98
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne ***qu'il importe d'établir une*** coopération ***structurée*** avec le Fonds OTAN pour l'innovation ***afin d'assurer des synergies et d'éviter les doubles emplois, notamment aux fins du développement de technologies lorsque les capitaux privés sont insuffisants***;	9. souligne ***que la*** coopération avec le Fonds OTAN pour l'innovation ***expose l'Union à de graves risques pour la sécurité; condamne le manque de volonté politique de l'Union d'élaborer un programme de sécurité indépendant, distinct de l'OTAN***;

Or. en

Amendement 99
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***souligne qu'il importe d'établir une*** coopération structurée avec le Fonds OTAN pour l'innovation afin d'assurer des synergies et d'éviter les doubles emplois, notamment aux fins du développement de technologies lorsque les capitaux privés sont insuffisants;	9. ***9. se félicite de la*** coopération structurée avec le Fonds OTAN pour l'innovation afin d'assurer des synergies et d'éviter les doubles emplois, notamment aux fins du développement de technologies lorsque les capitaux privés sont insuffisants;

Or. en

Amendement 100
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***souligne qu'il importe d'établir une*** coopération structurée avec le Fonds OTAN pour l'innovation afin d'assurer des synergies et d'éviter les doubles emplois, notamment aux fins du développement de technologies lorsque les capitaux privés sont insuffisants;	9. ***se félicite de la*** coopération structurée ***et solide*** avec le Fonds OTAN pour l'innovation afin d'assurer des synergies et d'éviter les doubles emplois, notamment aux fins du développement de technologies lorsque les capitaux privés sont insuffisants;

Or. en

Amendement 101
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Investissements dans des domaines relevant de la compétence nationale	***supprimé***

Or. en

Amendement 102
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle que les problématiques liées au logement devraient être traitées avant tout au niveau local ou national; se demande si le financement par la BEI de projets immobiliers purement locaux dépourvus de dimension transfrontière est	***supprimé***

réellement judicieux sur le plan financier;

Or. en

Amendement 103
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle ***que les problématiques liées au*** logement ***devraient*** être ***traitées avant tout*** au niveau local ou national; ***se demande si*** le financement par la BEI de projets immobiliers ***purement locaux dépourvus de dimension transfrontière*** est réellement judicieux sur le plan financier;	10. rappelle ***qu'il existe une crise du*** logement ***à l'échelle de l'Union, qui ne touche plus uniquement les plus vulnérables, ce qui exerce également une pression de plus en plus importante sur la classe moyenne; estime que la crise du logement ne peut*** être ***traitée uniquement*** au niveau local ou national; ***recommande une réponse européenne à la crise du logement afin de préserver la cohésion sociale et régionale, la stabilité financière, la mobilité de la main-d'œuvre et la transition écologique, autant d'objectifs fondamentaux de l'Union; se félicite des efforts déployés par le Groupe BEI pour relever les défis du logement, tant au niveau local qu'au niveau national; estime, par conséquent, que*** le financement par la BEI de projets immobiliers est réellement judicieux sur le plan financier;

Or. en

Amendement 104
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle que les problématiques	10. rappelle que les problématiques

liées au logement devraient être traitées ***avant tout*** au niveau local ***ou*** national; ***se demande si*** le financement ***par la BEI*** de projets immobiliers ***purement*** locaux ***dépourvus de dimension transfrontière est réellement judicieux sur le plan financier***;	liées au logement devraient être traitées au niveau local***,*** national ***et européen***; ***encourage la BEI à maintenir*** le financement de projets immobiliers locaux ***et à contribuer à une économie durable; reconnaît que, bien qu'elle relève également de la compétence nationale, la politique du logement est un élément essentiel pour renforcer à la fois la cohésion sociale et la stabilité économique dans l'ensemble de l'Union***;
	Or. en

Amendement 105
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. prend acte de l'ampleur de la crise de l'accessibilité financière du logement et de ses conséquences sur la cohésion sociale et la précarité énergétique; souligne que le soutien de la BEI peut apporter une valeur ajoutée européenne lorsqu'il soutient la rénovation énergétique, la décarbonation des bâtiments et des solutions modulables qui complètent les efforts nationaux et produisent des résultats mesurables;
	Or. en

Amendement 106
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

10 bis. reconnaît que, conformément à l'objectif de la BEI consacré par le traité de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, en se concentrant sur les régions moins développées, ces investissements dans les infrastructures de logement dans les régions moins développées sont complètement alignés sur le mandat de la BEI et devraient être poursuivis;

Or. en

Amendement 107
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se félicite du «plan d'action pour un logement abordable et durable» de la BEI et de son engagement à investir 10 milliards d'EUR pour contribuer à combler le déficit d'investissement dans le secteur;

Or. en

Amendement 108
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. se félicite de l'engagement pris par le Groupe BEI d'accroître les investissements dans les infrastructures sociales, y compris le logement social et abordable, comme indiqué dans ses priorités stratégiques pour la période 2024-2027 et son plan

d'activité 2026-2028; encourage le rôle croissant de la BEI dans le financement de la construction et de la rénovation de logements sociaux, en particulier dans les régions en développement les plus touchées par les conséquences des transitions écologique et numérique, en complément des ressources nationales;

Or. en

Amendement 109
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. prie instamment la BEI de soutenir des projets de rénovation de logements à l'échelle de l'Union, afin que le parc immobilier soit économe en énergie et aussi sûr que possible face aux menaces posées par les catastrophes naturelles, en contribuant à la sûreté des logements pour les résidents et à la réduction de leurs factures énergétiques;

Or. en

Amendement 110
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. rappelle que la politique de l'éducation est avant tout une compétence nationale en vertu des traités; souligne que la participation de la BEI à l'éducation devrait être limitée aux projets démontrant qu'ils sont judicieux sur le

plan financier, tels que les infrastructures de recherche transfrontières ou les programmes de développement des compétences visant à combler les lacunes du marché du travail à l'échelle de l'Union; insiste sur le fait que les financements de la BEI ne doivent pas se substituer aux budgets nationaux de l'éducation et devraient démontrer une véritable additionnalité;

Or. en

Amendement 111
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. réaffirme le propos de la résolution du Parlement européen du 28 février 2024 sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement, qui invite la BEI à soutenir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux;

Or. en

Amendement 112
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. invite la BEI à investir dans des projets sociaux visant à soutenir l'intégration des migrants dans la société, en améliorant l'accès des migrants aux services publics, y compris l'éducation, les soins de santé, le logement, les transports

publics et la protection sociale, ainsi qu'à l'emploi légal et aux conseils syndicaux; souligne la nécessité pour la BEI d'allouer davantage de financements à l'aide humanitaire afin d'améliorer les conditions de vie difficiles des migrants et des réfugiés; met en évidence que ces investissements ciblés contribueront à renforcer la cohésion sociale et seront favorables à la politique sociale et aux objectifs économiques;

Or. en

Amendement 113
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que la BEI doit cibler les véritables carences du marché et que ses investissements ne sauraient se substituer aux capitaux privés ou aux budgets nationaux; souligne ***qu'il est essentiel de protéger l'environnement concurrentiel du marché***;	11. souligne que la BEI doit cibler les véritables carences du marché et que ses investissements ne sauraient se substituer aux capitaux privés ou aux budgets nationaux; souligne ***que tout investissement réalisé pour soutenir les jeunes pousses et les entreprises en expansion doit inclure l'interdiction de transférer des capitaux vers des pays tiers; met en évidence que le financement octroyé aux jeunes pousses et aux autres entreprises doit se traduire par un bénéfice pour la collectivité au sein de laquelle le projet est développé, notamment une valeur manifeste en matière de création d'emplois de qualité, de durabilité environnementale et de viabilité économique à long terme***;

Or. en

Amendement 114
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que la BEI doit cibler les véritables carences du marché et que ses investissements ne sauraient se substituer aux capitaux privés ou aux budgets nationaux; ***souligne*** qu'il est essentiel de ***protéger l'environnement*** concurrentiel du marché;	11. souligne que la BEI doit cibler les véritables carences du marché et ***soutenir en priorité les PME, les sociétés à moyenne capitalisation, les jeunes pousses et les entreprises en expansion qui renforcent la compétitivité à long terme de l'Europe; souligne*** que ses investissements ne sauraient se substituer aux capitaux privés ou aux budgets nationaux; ***met en évidence*** qu'il est essentiel de ***créer un environnement*** concurrentiel de marché favorable aux entreprises ***et de renforcer la capacité industrielle et les écosystèmes d'innovation européens pour la souveraineté économique et la compétitivité***;

Or. en

Amendement 115
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que la BEI doit cibler les ***véritables*** carences du marché et que ses investissements ***ne sauraient se substituer aux*** capitaux privés ou ***aux*** budgets nationaux; souligne qu'il est essentiel de protéger l'environnement concurrentiel du marché;	11. souligne que la BEI doit cibler les carences du marché et que ses investissements ***devraient compléter et mobiliser des*** capitaux privés ou ***des*** budgets nationaux ***en faveur de projets d'intérêt public qui contribuent à la réalisation des priorités stratégiques de l'Union***; souligne qu'il est essentiel de protéger l'environnement concurrentiel du marché***, tout en contribuant à l'intégration européenne, à la cohésion sociale et régionale et à des transitions écologique et numérique équitables***;

Or. en

Amendement 116
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que la BEI ***doit cibler les véritables carences du marché et que ses investissements*** ne sauraient se substituer aux ***capitaux privés ou aux budgets nationaux***; souligne qu'il est essentiel de protéger l'environnement concurrentiel du marché;	11. souligne que ***les investissements de*** la BEI ne sauraient se substituer aux ***dépenses budgétaires récurrentes***; souligne qu'il est essentiel de protéger l'environnement concurrentiel du marché;

Or. en

Amendement 117
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne le rôle critique des grandes entreprises européennes dans la structure économique de l'Europe, en particulier celles qui opèrent dans des secteurs essentiels tels que l'énergie, la défense et les infrastructures; demande une approche équilibrée qui apporte la garantie que la BEI continue d'aider les grandes entreprises européennes à obtenir des capitaux d'investissement pour de grands projets et des initiatives de recherche et de développement, renforçant ainsi la compétitivité de l'Europe au niveau mondial;

Or. en

Amendement 118
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite la BEI à augmenter la part des financements destinés aux PME et aux investissements favorisant la compétitivité, en particulier dans des secteurs stratégiques tels que la fabrication avancée, les technologies numériques et la résilience énergétique;

Or. en

Amendement 119
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. encourage la BEI à poursuivre son rôle dans l'amélioration de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises, qui sont souvent confrontées à des obstacles liés au financement par les établissements financiers traditionnels, en fournissant des financements ciblés afin de garantir des ressources suffisantes pour croître et prospérer; se félicite et appelle à l'augmentation constante du nombre d'établissements partenaires afin d'atteindre une grande couverture géographique et sectorielle;

Or. en

Amendement 120

Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prend acte des conclusions du rapport spécial 07/2025 de la Cour des comptes européenne concernant l'additionnalité insuffisante; met en garde contre le risque ***d'éviction*** des investissements ***privés; préconise la mise en place de seuils de risque quantitatifs et d'évaluations ex post des effets d'éviction***;	12. prend acte des conclusions du rapport spécial 07/2025 de la Cour des comptes européenne concernant l'additionnalité insuffisante ***des investissements de la BEI***; ***souligne que les mêmes préoccupations pourraient également être exprimées au sujet des opérations de la BEI au titre d'InvestEU***; met en garde contre le risque ***d'additionnalité insuffisante de la BEI pour la mise en œuvre du futur instrument InvestEU dans le cadre du Fonds européen pour la compétitivité; invite la BEI à maintenir une définition claire de l'additionnalité et à s'engager à veiller à ce que l'utilisation des garanties publiques par la BEI soit liée à l'augmentation*** des investissements ***lorsqu'aucune forme de sources privées n'est disponible***;

Or. en

Amendement 121
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prend acte des conclusions du rapport spécial 07/2025 de la Cour des comptes européenne ***concernant l'additionnalité insuffisante; met en garde contre le risque*** d'éviction ***des investissements privés***; préconise ***la mise en place de seuils de risque quantitatifs et d'évaluations*** ex post des effets d'éviction;	12. prend acte des conclusions du rapport spécial 07/2025 de la Cour des comptes européenne ***confirmant la pertinence du soutien du Fonds européen pour les investissements stratégiques, mais aussi le fait que son additionnalité n'a pas été suffisamment démontrée et que la Commission n'a pas vérifié l'effet*** d'éviction ***du Fonds européen pour les***

investissements stratégiques; préconise ***des évaluations*** ex post des effets d'éviction;

Or. en

Amendement 122
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. prend acte des conclusions du rapport spécial 07/2025 de la Cour des comptes européenne concernant l'additionnalité insuffisante; ***met en garde contre le risque d'éviction des investissements privés;*** préconise la mise en place de seuils de risque quantitatifs et d'évaluations ex post des effets d'éviction;	12. prend acte des conclusions du rapport spécial 07/2025 de la Cour des comptes européenne concernant l'additionnalité insuffisante; préconise la mise en place de seuils de risque quantitatifs et d'évaluations ex post des effets d'éviction;

Or. en

Amendement 123
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. met en évidence les risques d'éviction des investissements privés, tels que la compression artificielle des primes de risque, en particulier sur les marchés tels que ceux des énergies renouvelables, qui sapent les signaux de prix nécessaires à l'orientation d'investissements efficaces et pourraient être perçus comme une forme d'écoblanchiment;

Or. en

Amendement 124
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. se félicite de l'évaluation en cours du cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI) de la BEI; invite la BEI à transmettre les résultats de l'évaluation au Parlement dès leur publication en 2026 et à établir une méthode d'évaluation ex post systématique de l'additionnalité;

Or. en

Amendement 125
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate que les prêts de la BEI ***entraînent des charges administratives plus élevées que les*** prêts commerciaux; invite la BEI à publier des plans visant à ***réduire les contraintes***;	13. constate que les ***conditions des*** prêts de la BEI ***diffèrent de celles des*** prêts commerciaux ; invite la BEI à publier des plans visant à ***optimiser et consolider les processus et les mandats actuels et futurs de la BEI afin de renforcer les synergies, l'efficacité et l'efficience***; ***invite la Commission et la BEI à réfléchir aux moyens de réduire le délai de mise sur le marché de la BEI ainsi que de simplifier les mandats de financement et les exigences en matière d'établissement de rapports sans compromettre les normes d'audit;***

Or. en

Amendement 126
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate que les prêts de la BEI entraînent des charges administratives plus élevées que les prêts commerciaux; invite la BEI à publier des plans visant à réduire ***les contraintes***;	13. constate que les prêts de la BEI entraînent des charges administratives plus élevées que les prêts commerciaux; invite la BEI à publier des plans visant à réduire ***la bureaucratie inutile sans réduire la nécessité de normes élevées d'information, y compris par les partenaires chargés de la mise en œuvre et les intermédiaires financiers, afin de garantir une incidence mesurable***; ***réaffirme que la BEI opère dans un but non lucratif et ne devrait donc pas chercher à concurrencer les banques commerciales;***

Or. en

Amendement 127
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***constate que les prêts de la BEI entraînent des charges administratives plus élevées que les prêts commerciaux;*** invite la BEI à publier des ***plans visant à réduire les contraintes***;	13. invite la BEI à publier des ***critères d'additionnalité segmentés pour les PME, les sociétés à moyenne capitalisation, les jeunes pousses et les entreprises en expansion, y compris l'intensité du partage des risques, les données relatives aux lacunes du marché et les résultats ex post; demande en outre l'établissement de rapports annuels sur la simplification administrative, y compris les délais de traitement et la charge de documentation, à la lumière des initiatives du Groupe BEI en matière de numérisation et de délais de mise sur le marché***;

Or. en

Amendement 128
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate que les prêts de la BEI entraînent des charges administratives plus élevées que les prêts commerciaux; invite la BEI à publier des plans visant à réduire les contraintes;	13. constate que les prêts de la BEI entraînent des charges administratives plus élevées que les prêts commerciaux; ***met en garde contre le fait que des exigences excessives en matière d'information réduisent l'attractivité des financements de la BEI pour le secteur privé et peuvent décourager des projets économiquement viables;*** invite la BEI à publier des plans visant à réduire les contraintes;

Or. en

Amendement 129
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. constate que les prêts de la BEI entraînent des charges administratives plus élevées que les prêts commerciaux; invite la BEI à publier des plans visant à réduire les contraintes;	13. constate que les prêts de la BEI entraînent ***parfois*** des charges administratives plus élevées que les prêts commerciaux; invite la BEI à publier des plans visant à réduire les contraintes;

Or. en

Amendement 130
Carla Tavares

Proposition de résolution

Sous-titre 7

Proposition de résolution	*Amendement*
Domaines ***d'action*** tels que la cohésion, le climat, la numérisation et la durabilité environnementale	***Renforcement du rôle de la BEI dans des*** domaines tels que la cohésion, le climat, la numérisation et la durabilité environnementale

Or. en

Amendement 131
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Sous-titre 7

Proposition de résolution	*Amendement*
Domaines d'action tels que la cohésion, le climat, la numérisation et la durabilité environnementale	Domaines d'action tels que la cohésion, le climat, la numérisation, ***la transition juste*** et la durabilité environnementale

Or. en

Amendement 132
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que les rapports basés sur ***les volumes mesurent*** ce qui a été réalisé, et ***non les résultats; demande la mise en place d'indicateurs axés sur les*** résultats***, tels que les*** émissions ***de CO2 évitées par euro investi; plaide en faveur d'une évaluation comparative par rapport à des interventions comparables***;	14. ***se félicite de l'augmentation du financement lié à la durabilité qui a atteint environ 57 % du financement total du Groupe BEI en 2024;*** souligne que les rapports basés sur ***le climat et la durabilité doivent se fonder sur*** ce qui a été réalisé ***et sur des*** résultats ***vérifiables (y compris les réductions d'émissions, les gains de résilience et les effets de levier), étayés par une méthode de portefeuille cohérente et une évaluation indépendante***;

Or. en

Amendement 133
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que les rapports basés sur les volumes mesurent ce qui a été réalisé, et non les résultats; demande la ***mise en place*** d'indicateurs axés sur les résultats, tels que les émissions de CO_2 évitées par euro investi; plaide en faveur d'une évaluation comparative par rapport à des interventions comparables;	14. souligne que les rapports basés sur les volumes mesurent ce qui a été réalisé, et non les résultats; demande ***à*** la ***BEI de poursuivre son utilisation*** d'indicateurs axés sur les résultats, tels que les émissions de CO_2 évitées ***ou les emplois de qualité créés*** par euro investi; plaide en faveur d'une évaluation comparative par rapport à des interventions comparables;

Or. en

Amendement 134
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que les rapports basés sur les volumes mesurent ce qui a été réalisé, et non les résultats; demande la ***mise en place*** d'indicateurs axés sur les résultats, tels que les émissions de CO_2 évitées par euro investi; plaide en faveur d'une évaluation comparative par rapport à des interventions comparables;	14. souligne que les rapports basés sur les volumes mesurent ce qui a été réalisé, et non les résultats; demande ***à*** la ***BEI de poursuivre son utilisation*** d'indicateurs axés sur les résultats, tels que les émissions de CO_2 évitées par euro investi; plaide en faveur d'une évaluation comparative par rapport à des interventions comparables;

Or. en

Amendement 135
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que les rapports basés sur les volumes mesurent ce qui a été réalisé, et non les résultats; demande la mise en place d'indicateurs axés sur les résultats, tels que les émissions de CO2 évitées par euro investi; plaide en faveur d'une évaluation comparative par rapport à des interventions comparables;	14. souligne que les rapports basés sur les volumes mesurent ce qui a été réalisé, et non les résultats; demande la mise en place d'indicateurs axés sur les résultats, tels que les émissions de CO2 évitées ***ou les emplois créés*** par euro investi; plaide en faveur d'une évaluation comparative par rapport à des interventions comparables;

Or. en

Amendement 136
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. rappelle que les problématiques liées au logement peuvent être traitées avant tout au niveau local ou national; met en évidence toutefois que le soutien de la BEI peut apporter une valeur ajoutée européenne manifeste lorsqu'il améliore le caractère abordable, l'efficacité énergétique, la résilience urbaine et la cohésion sociale, ou lorsqu'il contribue à accroître les investissements au moyen d'instruments normalisés;

Or. en

Amendement 137
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se félicite des investissements de la BEI dans la protection de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles; invite la BEI à étendre ses objectifs de financement à la restauration, à la conservation et à la protection de la biodiversité et de la nature;

Or. en

Amendement 138
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. se félicite du financement record du Groupe BEI au titre de la cohésion, dont le montant s'élevait à 38,3 milliards d'EUR en 2024, ce qui représente 48 % du financement total de l'Union et dépasse l'objectif de 45 % fixé dans les orientations en matière de cohésion pour la période 2021-2027; constate que les prêts aux régions moins développées ont atteint un montant de 20 milliards d'EUR (23 % du financement de l'Union); invite la BEI à maintenir ou à accroître ces performances et à publier des données sur leur incidence région par région afin de permettre un contrôle efficace;

Or. en

Amendement 139
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. met en garde contre le fait que l'accumulation continue d'objectifs transversaux qui se chevauchent risque d'aboutir à une composition de portefeuille mathématiquement impossible;	15. ***invite la BEI à accroître la transparence en ce qui concerne ses objectifs transversaux en établissant une distinction claire entre les objectifs imposés par la réglementation de l'Union et ceux fixés par la BEI elle-même; demande la mise en place d'une ventilation détaillée de la manière dont les différents objectifs entrent en concurrence pour les ressources;*** met en garde contre le fait que l'accumulation continue d'objectifs transversaux qui se chevauchent risque d'aboutir à une composition de portefeuille mathématiquement impossible; ***invite la BEI à rendre compte de manière transparente des compromis entre des objectifs politiques concurrents; réaffirme que les objectifs d'intégration devraient être évalués en fonction de leur incidence réelle plutôt que sur la base d'un respect mécanique d'objectifs chiffrés prédéterminés; prend acte que, compte tenu du contexte géopolitique actuel et des défis en matière de sécurité auxquels l'Europe est confrontée, les investissements dans la défense et la sécurité, y compris le soutien aux infrastructures de protection des frontières extérieures, devraient être prioritaires lors du rééquilibrage de la composition du portefeuille de la BEI;***

Or. en

Amendement 140
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. met en garde contre le fait que l'accumulation continue d'objectifs	15. met en garde contre le fait que l'accumulation continue d'objectifs

transversaux qui se chevauchent ***risque d'aboutir à une composition*** de portefeuille ***mathématiquement impossible***;	transversaux qui se chevauchent***, s'ils ne sont pas mis en œuvre au moyen d'une méthode*** de portefeuille ***cohérente, risque d'entraîner des incohérences internes et un manque de responsabilité***;

Or. en

Amendement 141
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***met en garde contre le fait que l'accumulation continue d'objectifs*** transversaux ***qui se chevauchent risque d'aboutir à*** une composition de portefeuille ***mathématiquement impossible***;	15. ***recommande d'assurer la coordination et la cohérence des objectifs*** transversaux ***importants afin de préserver*** une composition de portefeuille ***saine et équilibrée***;

Or. en

Amendement 142
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que la feuille de route de la BEI dans son rôle de banque du climat pour la phase 2 (2026-2030) doit rester cohérente afin d'accroître l'adaptation au changement climatique et de garantir l'ambition en matière d'atténuation du changement climatique; invite le Groupe BEI à s'engager en faveur du principe d'une transition juste, tout en souscrivant aux ambitions de la résilience juste; met en garde contre le fait que la feuille de route approuve actuellement l'usage de

technologies inefficaces telles que le captage et le stockage du dioxyde de carbone (CSC) et l'hydrogène bas carbone d'origine fossile;

Or. en

Amendement 143
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne la nécessité d'un devoir de vigilance environnementale et sociale rigoureux dans toutes les opérations de la BEI, y compris l'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement et les garanties en matière de biodiversité; demande la mise en place d'un contrôle renforcé de la conformité tout au long du cycle de vie des projets financés;

Or. en

Amendement 144
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite le Groupe BEI à renforcer la conditionnalité au niveau des entreprises et des intermédiaires financiers en renforçant le cadre PATH afin de garantir des leviers de prêt en faveur du climat et une augmentation des investissements productifs durables dans l'économie européenne, tout en promouvant l'élimination progressive et

systématique des combustibles fossiles et l'efficacité globale des ressources;

Or. en

Amendement 145
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. prend acte de l'engagement de la BEI à promouvoir la décarbonation et l'électrification progressive des industries, y compris des secteurs difficiles à décarboner; souligne qu'il importe d'apporter un soutien du côté de la demande aux ménages à revenus moyens et faibles touchés par la hausse des prix de l'énergie; invite la BEI à renforcer la cohésion sociale et économique en élargissant la fourniture de services essentiels, abordables et durables sur le plan environnemental, y compris les énergies renouvelables et la mobilité publique;

Or. en

Amendement 146
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. rappelle que la BEI se décrit elle-même comme «la banque européenne du climat»; rappelle que, dans la feuille de route de la BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025, la BEI s'est engagée à porter le montant

de son financement en faveur de l'action pour le climat et de la durabilité environnementale à plus de 50 % de l'ensemble de ses activités financières d'ici à 2025, et a déclaré qu'elle proposerait un financement pour une transition juste; constate toutefois que, tout au long de ces années, la BEI a continué de soutenir des investissements privés à haut profit, en acheminant souvent des fonds vers des entreprises de combustibles fossiles et des fabricants de matières plastiques sans aucune condition; encourage la BEI à se concentrer sur le financement de projets qui aident l'Union à atteindre ses objectifs climatiques, à soutenir une économie stable et durable et à remplir sa mission sociale;

Or. en

Amendement 147
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. réaffirme que la poursuite des objectifs environnementaux et économiques de l'Union doit suivre les principes d'une transition juste afin de soutenir les personnes et les travailleurs les plus exposés au risque d'être laissés pour compte dans le processus de transformation de l'économie en vue des transitions écologique et numérique; constate avec regret qu'en 2023, seuls 60 millions d'EUR sur les 4,5 milliards d'EUR de financement de la BEI au titre d'InvestEU ont été consacrés à des projets de transition juste;

Or. en

Amendement 148
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la BEI à soutenir la transformation technologique des entreprises européennes, ainsi que le développement des compétences numériques des salariés, des entrepreneurs et de la société dans son ensemble;

Or. en

Amendement 149
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 decies. prie instamment la BEI de financer des projets de numérisation visant à mettre un terme à la fracture numérique, à renforcer la connectivité et à veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la transition numérique; réaffirme que les efforts de numérisation ne doivent pas porter atteinte aux services traditionnels, tels que le service postal, ni au droit des résidents de l'Union de renoncer aux services numériques; met en évidence que seuls les investissements dans les infrastructures de télécommunications publiques et les compétences numériques contribueront à une transition numérique équitable;

Or. en

Amendement 150
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite le Groupe BEI et le Fonds européen d'investissement à veiller à ce que les investissements dans la cybersécurité, la surveillance et les technologies numériques soient soumis à un devoir de vigilance rigoureux en matière de droits humains et ne contribuent pas à des violations des droits fondamentaux, y compris au moyen d'investissements en fonds propres intermédiés;

Or. en

Amendement 151
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la BEI à soutenir le renforcement des capacités en matière de cybersécurité dans l'Union, afin de rendre l'Europe plus résiliente tout en consolidant les mécanismes de coopération existants et en protégeant les entités critiques et les services essentiels;

Or. en

Amendement 152
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 septies. constate avec une vive inquiétude que 10 % des Européens ne peuvent pas payer leur loyer ou leur prêt hypothécaire dans les temps; prend note que, dans des villes telles que Lisbonne, le loyer mensuel moyen dépasse le salaire mensuel moyen; constate que la crise du logement touche l'ensemble de l'Union, en particulier dans les zones métropolitaines; se félicite de la décision de la BEI de contribuer à hauteur de 6 milliards d'EUR au plan européen pour le logement abordable; fait toutefois observer que davantage d'investissements sont nécessaires pour rénover les bâtiments existants afin de les rendre économes en énergie et de mettre les 11 millions de logements vacants à la disposition de ceux qui en ont besoin; prie instamment la BEI de soutenir les projets de rénovation et de construction de logements publics et sociaux durables, sûrs et abordables; met en garde contre l'affectation de fonds aux secteurs de la construction et de l'immobilier sans conditions sociales et environnementales contraignantes strictes; prie instamment la Commission de faire le point sur l'expérience tragique de l'ancien État membre qu'est le Royaume-Uni, dans lequel la limitation des budgets des autorités locales et la réduction de la charge administrative et des exigences de sécurité pour les entreprises de construction ont conduit des entreprises à se soustraire aux normes de base en matière de sécurité des bâtiments, causant, en 2017, un incendie qui a entraîné la mort, tout à fait évitable, de 72 habitants de la tour Grenfell à Londres;

Or. en

Amendement 153
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 octies. observe qu'en 2020, le Fonds européen d'investissement, qui appartient au Groupe BEI, a fourni du capital-risque à la société israélienne de logiciels espions Paragon Solutions par l'intermédiaire d'un fonds de capital-risque israélien; relève que les rapports d'enquête et la commission d'enquête sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions de surveillance équivalents ont conclu que le logiciel espion Paragon est utilisé depuis des années par plusieurs gouvernements européens pour pénétrer dans les appareils de journalistes et de militants politiques; exprime sa vive déception face à la décision de la BEI de ne pas sanctionner les bénéficiaires de son financement qui ont été reconnus coupables de violations du droit national, humanitaire et international, et de ne pas les tenir pour responsables; exige que la BEI améliore ou applique plus efficacement ses procédures de filtrage à l'avenir;

Or. en

Amendement 154
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 15 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 nonies. relève qu'entre 2022 et 2025, la BEI a accordé 220 millions

	d'EUR de prêts au groupe DPG Media afin de soutenir les efforts de numérisation de l'entreprise; observe que le groupe DPG Media a été accusé d'avoir violé la législation en matière de protection de la vie privée numérique en surveillant le comportement des utilisateurs sans autorisation, en effectuant un profilage des utilisateurs et en affichant des publicités ciblées sur d'autres produits appartenant au groupe; prie instamment la BEI d'assumer la responsabilité du financement des activités illégales au titre du règlement général sur la protection des données et de fournir au Parlement une explication écrite des raisons pour lesquelles ces irrégularités continuent de se produire sans aucune responsabilité pour la BEI et pour ceux qui utilisent abusivement des fonds publics;

Or. en

Amendement 155
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. insiste pour que les prêts aux pays tiers soient subordonnés à la coopération avec l'Union en matière de gestion des migrations, y compris la réadmission;	***supprimé***

Or. en

Amendement 156
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***insiste pour*** que les prêts ***aux pays tiers soient subordonnés à la coopération avec*** l'Union en matière de ***gestion des migrations***, y compris la ***réadmission***;	16. ***relève que BEI Monde a investi 8,4 milliards d'EUR en 2024, ce qui représente environ 9,5 % du financement total; souligne*** que les prêts ***de la BEI en dehors de*** l'Union ***sont soumis à des garanties solides*** en matière de ***transparence, de lutte contre la fraude, de respect des sanctions, de droits humains et d'état de droit, et restent cohérents avec les objectifs de la politique extérieure de l'Union; demande le renforcement des contrôles ex ante et ex post***, y compris la ***traçabilité des bénéficiaires finaux***;

Or. en

Amendement 157
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. insiste pour que les prêts aux pays tiers ***soient subordonnés à la coopération avec l'Union en matière de gestion des migrations, y compris la réadmission***;	16. insiste pour que les prêts aux pays tiers ***garantissent la participation des parties prenantes locales et une valeur ajoutée globale pour les communautés locales***; ***met en évidence que les investissements de l'Union à l'étranger doivent respecter les principes de durabilité sociale et environnementale; souligne que le financement de la BEI ne devrait pas subventionner l'expansion des entreprises européennes sur les marchés étrangers;***

Or. en

Amendement 158
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***insiste pour que les prêts aux pays tiers soient subordonnés à la coopération avec l'Union en matière de gestion des migrations, y compris la réadmission***;	16. ***se félicite du rôle de la BEI dans la stratégie «Global Gateway», rôle déterminant pour la position de l'Europe sur la scène mondiale et pour la promotion du système multilatéral fondé sur des règles, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit***;

Or. en

Amendement 159
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. insiste pour que ***les*** prêts aux pays tiers ***soient subordonnés à la*** coopération avec l'Union en matière de gestion des migrations, y compris la réadmission;	16. insiste pour que ***le niveau des*** prêts aux pays tiers ***tienne également compte du degré de*** coopération avec l'Union en matière de gestion des migrations, y compris la réadmission ;

Or. en

Amendement 160
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que les opérations de la BEI en dehors de l'Union devraient être guidées par les objectifs de l'action extérieure de l'Union, y compris le développement durable, la réduction de la

pauvreté, la résilience au changement climatique et les droits humains; demande la mise en place d'un devoir de vigilance rigoureux, de mesures de lutte contre la corruption et de la transparence, et rejette l'utilisation du financement du développement comme levier pour la gestion des migrations ou les accords de réadmission;

Or. en

Amendement 161
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. prend acte de l'adoption par le conseil d'administration de la BEI de la feuille de route stratégique de BEI Monde et de son engagement à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit dans les projets qu'elle soutient; souligne le besoin urgent d'analyses d'impact ex ante systématiques sur les droits de l'homme, d'un renforcement de la transparence, et d'une obligation de rendre des comptes au public sur toutes les opérations de la BEI en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 162
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. insiste pour que le Groupe BEI procède systématiquement à des analyses d'impact ex ante indépendantes sur les droits de l'homme pour tous les projets menés en dehors de l'Union, en consultant de façon constructive les populations locales et les acteurs de la société civile; demande que ces analyses soient accessibles au public avant l'approbation des projets;

Or. en

Amendement 163
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. invite la BEI à veiller à ce que les projets en dehors de l'Union soient soumis à des normes de transparence, environnementales et sociales équivalentes à celles appliquées au sein de l'Union, et à éviter l'application d'un «deux poids, deux mesures» en matière de gouvernance sociale et environnementale et de garanties en matière de droits humains;

Or. en

Amendement 164
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

16 bis. exhorte la BEI à ne pas augmenter davantage le fardeau de la dette des pays fortement endettés dans le monde;

Or. en

Amendement 165
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se félicite de l'adoption, en 2024, de la facilité pour l'Ukraine, qui suit l'initiative de la BEI «EU for Ukraine» (EU4U) et établit un mécanisme de soutien basé sur les ressources budgétaires de l'Union; encourage les États membres à continuer à apporter un soutien solide au pays en fonction de ses besoins; invite la BEI à garantir la transparence et la traçabilité de ses projets en Ukraine; souligne qu'il importe de renforcer les capacités administratives et d'audit des autorités ukrainiennes chargées de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle des actions financées;

Or. en

Amendement 166
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. constate que la BEI a versé 2,3 milliards d'EUR d'aide d'urgence et de soutien à des projets à l'Ukraine depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie; constate que l'exposition

décaissée de la BEI en Ukraine est principalement couverte par des garanties de l'Union au titre du mandat de prêt extérieur de l'Union[1 bis]; souligne que le soutien de la BEI au secteur privé a permis aux banques ukrainiennes de continuer à prêter à l'économie réelle; constate que la BEI a accordé des garanties financières sur des expositions à des contreparties situées en Ukraine, également entièrement couvertes par des garanties de l'Union, pour un montant de 500,5 millions d'EUR à la fin de 2024; fait observer que la BEI maintient une présence locale en Ukraine et que le bureau de Kiev a été progressivement remanié; demande une nouvelle fois à la Banque de fournir à l'autorité budgétaire et aux organes d'audit compétents des mises à jour régulières et détaillées concernant le décaissement et la mise en œuvre des fonds couverts par les garanties de l'Union;

[1 bis] à la fin de 2024, le montant total des expositions décaissées s'élevait à 3 227,1 millions d'EUR (contre 3 144,3 millions d'EUR à la fin de 2023) et, sur ce montant, 3 068,1 millions d'EUR (95 %) sont couverts par des garanties globales de l'Union, 146,6 millions d'EUR (5 %) sont couverts par des garanties de l'Union relatives aux risques politiques et 12,4 millions d'EUR sont couverts par des mandats de partage des risques (contre respectivement 2 962,7 millions d'EUR, soit 94 %; 166,8 millions d'EUR, soit 5 %; et 14,8 millions d'EUR, soit 1 %, à la fin de 2023).

Or. en

Amendement 167
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. relève qu'en 2024, le Groupe BEI a été sélectionné comme l'un des principaux partenaires chargés de la mise en œuvre du cadre d'investissement pour l'Ukraine, dans le cadre de la facilité pour l'Ukraine, au titre de laquelle 50 milliards d'EUR seront alloués par l'Union au cours de la période 2024-2027 pour financer le budget de l'État ukrainien, stimuler les investissements et fournir un soutien technique; constate que le cadre se compose de garanties et de subventions pour les institutions européennes et d'autres institutions de financement du développement et qu'au moins 2 milliards d'EUR de l'aide disponible sont destinés à soutenir les prêts de la BEI au secteur public;

Or. en

Amendement 168
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. rappelle que la BEI s'est engagée à prévenir et à combattre la fraude et la corruption dans la mise en œuvre des projets du Groupe BEI en Ukraine et souligne qu'il importe de renforcer les capacités administratives et d'audit des autorités ukrainiennes chargées de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle des actions financées; demande une nouvelle fois de veiller à ce que le déploiement de l'assistance financière s'accompagne de mécanismes de surveillance efficaces et maintient que,

pour les projets soutenus et assistés, la BEI devrait pouvoir exercer une surveillance claire à tout moment;

Or. en

Amendement 169
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se félicite des accords de coopération de la BEI avec les autorités ukrainiennes chargées de la lutte contre la corruption et des enquêtes et avec les partenaires de la société civile; invite la BEI à inclure dans son rapport au Parlement des informations sur les garanties en matière d'intégrité, l'atténuation des risques de fraude et les mécanismes de recouvrement pour les opérations liées à l'Ukraine, tout en garantissant la sécurité opérationnelle et la confidentialité;

Or. en

Amendement 170
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 sexies. invite la BEI à garantir, dans tous les accords avec les intermédiaires, les institutions partenaires et les entités chargées de la mise en œuvre, des droits d'accès effectifs pour la Cour des comptes européenne, l'Office

européen de lutte antifraude et le Parquet européen, ainsi que la disponibilité de pistes d'audit jusqu'au niveau des bénéficiaires finaux dans la mesure du possible, conformément aux règles de l'Union relatives à la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 171
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la BEI et les États membres à renforcer le réseau des banques européennes de développement ainsi que d'autres institutions financières internationales afin de contribuer à mobiliser davantage les investissements publics et privés;

Or. en

Amendement 172
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se félicite du soutien de la BEI dans des secteurs tels que l'approvisionnement en eau, les petites entreprises, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ainsi que des partenariats avec l'Équipe Europe, les partenaires des Nations unies et les organisations philanthropiques privées afin d'avoir une incidence maximale sur

le terrain;

Or. en

Amendement 173
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. demande à la BEI de concentrer ses projets en dehors de l'Union sur la construction et l'entretien de services publics hautement essentiels tels que l'éducation, la santé et les transports; exige que la BEI soutienne avant tout les services publics;

Or. en

Amendement 174
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. rappelle que, le 19 juillet 2024, la Cour internationale de justice a obligé les membres des Nations unies à ne s'engager dans aucune forme de coopération en matière de commerce ou d'investissement qui facilite l'expansion et le maintien des colonies illégales d'Israël en Cisjordanie; observe avec une vive inquiétude qu'entre 2023 et 2024, la BEI a prêté 665 millions d'EUR à des entreprises établies en Israël et a fourni à la banque israélienne Leumi un soutien financier de 500 millions d'EUR; constate que les entités financées par la BEI figurent sur la liste des entités des Nations

unies contribuant à la construction et à l'entretien de colonies illégales en Cisjordanie;

Or. en

Amendement 175
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. constate que, le 2 octobre 2025, la Médiatrice européenne a ouvert une enquête sur le financement par la BEI d'entités israéliennes contribuant à la construction et au fonctionnement des colonies israéliennes illégales en Cisjordanie; condamne fermement la décision illégale d'Israël de rétablir le processus d'enregistrement foncier en Cisjordanie occupée afin d'accélérer l'annexion de terres palestiniennes par des propriétaires publics et privés israéliens; met en évidence que, compte tenu de l'expansion continue des colonies illégales, tout financement alloué à des entités israéliennes facilite les expulsions, le nettoyage ethnique, la violence et le massacre de résidents palestiniens légitimes; exige que tous les financements aux entités israéliennes soient immédiatement suspendus et restitués à la BEI pour être investis dans des projets bénéficiant à d'autres bénéficiaires;

Or. en

Amendement 176
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 16 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 sexies. rappelle qu'en réponse aux questions posées par le Parlement, la BEI a nié toute allégation de financement d'activités économiques dans des colonies israéliennes illégales; constate que les éléments de preuve présentés par diverses organisations internationales remettent en question la véracité de la réponse de la BEI; invite la BEI à suspendre toute coopération financière avec les entités israéliennes et à assumer l'entière responsabilité d'avoir rendu l'Union complice de la destruction de vies, de moyens de subsistance et de terres palestiniens;

Or. en

Amendement 177
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 septies. prend acte avec inquiétude de la décision de la BEI de décembre 2023 d'établir un partenariat sur les matières premières critiques avec le Rwanda; prend acte qu'en octobre 2025, la BEI et la Commission ont promis d'acheminer des fonds vers le Rwanda au titre du programme «Équipe Europe»; rappelle que, depuis mars 2022, les Forces rwandaises de défense (FRD) occupent des parties orientales de la République démocratique du Congo pour soutenir des groupes rebelles séparatistes, en particulier le M23; rappelle à la BEI qu'en mars 2025, le Conseil a imposé des sanctions à trois commandants des FRD et au PDG du Conseil rwandais des mines, du pétrole et du gaz (RMB) pour

l'extraction illégale de minerais dans les territoires congolais occupés par le M23; constate que le Conseil a également sanctionné l'entité commerciale Gasabo Gold Refinery pour avoir extrait de l'or sur le territoire occupé de la République démocratique du Congo; observe que 90 % des exportations rwandaises de matières premières proviennent de la République démocratique du Congo; rappelle que le financement de l'extraction de minerais et de métaux provenant de zones de conflit fait partie de la liste des activités exclues de la BEI; prend acte de la proposition de résolution RC-B10-0102/2025 adoptée par le Parlement européen le 13 février 2025 et réitère l'appel du Parlement à mettre fin à ses partenariats avec le Rwanda; prie instamment la BEI de donner immédiatement suite à cette recommandation;

Or. en

Amendement 178
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 16 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 octies. constate que l'initiative «Global Gateway», lancée par la Commission en 2021, mobilise des financements de la BEI pour accorder des prêts à des projets dans les pays du Sud, notamment en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie; constate que la majorité des projets financés dans le cadre du «Global Gateway» associent de grandes entreprises européennes et encouragent la privatisation des infrastructures publiques, au lieu de donner la priorité aux investissements qui poursuivent les objectifs de développement durable des

Nations unies; reproche à la BEI l'insuffisance de ses cadres en matière de devoir de vigilance en matière de droits humains et l'absence de mesures solides en matière de transparence et de responsabilité; invite la BEI à réévaluer sa stratégie d'investissement dans le cadre du «Global Gateway» afin de garantir une participation complète des parties prenantes locales et de financer uniquement des projets appliquant les normes sociales, environnementales et du travail les plus élevées;

Or. en

Amendement 179
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. constate avec inquiétude que le système d'exclusion autonome de la BEI et le système de détection rapide et d'exclusion de la Commission ne sont pas totalement équivalents et ne fonctionnent pas automatiquement de façon réciproque; invite la Commission et la BEI à élaborer une feuille de route commune pour l'alignement opérationnel, y compris des procédures normalisées de partage des éléments de preuve et de suivi réciproques ainsi qu'un rapport annuel sur les affaires transmises entre les deux systèmes, ou, à défaut, à rendre compte du nombre d'affaires traitées selon la procédure accélérée et de leur issue;

Or. en

Amendement 180
Erik Marquardt

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 septies. relève que les exclusions au titre de la liste d'exclusion autonome de la BEI et du système de détection rapide et d'exclusion de la Commission ne fonctionnent pas automatiquement de façon réciproque; demande que des procédures formalisées garantissant la reconnaissance croisée systématique des décisions d'exclusion soient mises en place lorsque cela est juridiquement possible;

Or. en

Amendement 181
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. se félicite du programme de respect des sanctions de la BEI et demande l'établissement de rapports réguliers sur les contrôles de filtrage des sanctions et les garanties anticontournement dans les opérations financées par la BEI; maintient que la BEI devrait exercer un contrôle sans restriction sur tous ses investissements en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 182
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que des mesures robustes de lutte contre la fraude sont essentielles pour ***garantir*** la confiance des contribuables ***dans les investissements de la BEI*** et la poursuite ***de son*** soutien à l'Ukraine; demande des normes d'audit rigoureuses; maintient que la BEI devrait exercer un contrôle sans restriction sur tous ses investissements en dehors de l'Union;	17. ***reconnaît que l'Ukraine se défend contre l'agression illégale de la Russie et que les efforts de lutte contre la corruption doivent être poursuivis dans toute la mesure du possible tout en tenant compte de ces circonstances extraordinaires;*** souligne que des mesures robustes de lutte contre la fraude sont essentielles pour ***préserver*** la confiance des contribuables et ***garantir*** la poursuite ***du*** soutien ***public*** à l'Ukraine; demande ***à la BEI à veiller à ce que les fonds de la facilité pour l'Ukraine soient soumis à*** des normes d'audit rigoureuses; maintient que la BEI devrait exercer un contrôle sans restriction sur tous ses investissements en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 183
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que des mesures robustes de lutte contre la fraude sont essentielles pour ***garantir*** la confiance des contribuables dans les investissements de la BEI ***et la poursuite de son soutien à l'Ukraine***; demande des normes d'audit rigoureuses; maintient que la BEI devrait exercer un contrôle sans restriction sur tous ses investissements en dehors de l'Union;	17. souligne que des mesures robustes de lutte contre la fraude ***et la corruption*** sont essentielles ***lorsque la BEI réalise des investissements à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union*** pour ***permettre*** la confiance des contribuables dans les investissements de la BEI; demande des normes d'audit rigoureuses; maintient que la BEI devrait exercer un contrôle sans restriction sur tous ses investissements ***dans l'Union et*** en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 184
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que des mesures robustes de lutte contre la fraude sont essentielles pour garantir la confiance des contribuables dans les investissements de la BEI et la poursuite de son soutien ***à l'Ukraine***; demande des normes d'audit rigoureuses; maintient que la BEI devrait exercer un contrôle sans restriction sur tous ses investissements en dehors de l'Union;	17. souligne que des mesures robustes de lutte contre la fraude sont essentielles pour garantir la confiance des contribuables dans les investissements de la BEI et la poursuite de son soutien ***aux pays tiers***; demande des normes d'audit rigoureuses; maintient que la BEI devrait exercer un contrôle sans restriction sur tous ses investissements en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 185
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***souligne que des mesures robustes de lutte contre la fraude sont essentielles pour garantir la confiance des contribuables dans les investissements de la BEI et la poursuite de son soutien à l'Ukraine; demande des normes d'audit rigoureuses; maintient que la*** BEI ***devrait exercer un contrôle sans restriction sur tous ses investissements en dehors de l'Union***;	17. ***se félicite de la coopération du Groupe*** BEI ***avec l'Office européen de lutte antifraude, le Parquet européen et Europol et prend acte des 29 signalements de l'Office européen de lutte antifraude et des 20 signalements du Parquet européen effectués en 2024***; ***se félicite de l'intérêt de la BEI pour l'accès à l'outil de notation des risques ARACHNE de la Commission; invite la Commission à faciliter cet accès sans délai, afin de renforcer la détection et la prévention de la fraude dans toutes les opérations de la BEI;***

Or. en

Amendement 186
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. prend acte que le niveau actuel de responsabilité du Groupe BEI découle du fait que les activités de la BEI relèvent d'un double régime: les opérations soutenues par le budget de l'Union sont contrôlées indirectement par la Commission, la Cour des comptes et le Parlement européen au moyen de la décharge, tandis que les opérations financées par les ressources propres de la BEI provenant des États membres de l'Union, soit plus des trois quarts des prêts de la BEI, échappent largement à l'audit externe systématique et au contrôle parlementaire national et européen;

Or. en

Amendement 187
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. observe que la BEI dispose d'une architecture de responsabilité interne dense et d'un auditeur externe chargé de superviser les opérations et le système comptable de la Banque; convient que cette structure est globalement conforme à la pratique internationale; souligne que, étant donné que le rôle traditionnel de la BEI s'étend parallèlement à un recours croissant à des instruments financiers complexes et à des opérations mixtes, la

transparence et la divulgation d'informations par la BEI sont fréquemment remises en question, que son cadre éthique n'est pas optimal, que les rapports au Parlement sont occasionnels, que la coopération avec la Médiatrice a changé et que le rôle de la Cour des comptes est limité par les règles et les modalités de mise en œuvre actuelles; se déclare préoccupé par l'absence d'actions concrètes de la BEI pour remédier à cette situation, malgré les nombreux appels répétés figurant dans ses résolutions et la disponibilité pour le dialogue et la coopération exprimée par l'autorité budgétaire et de décharge européenne;

Or. en

Amendement 188
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. approuve la déclaration ***CC 1/2025*** du Comité de contact, qui ***recense les*** lacunes critiques ***en matière d'audit***; prend acte du paradoxe ***qui découle de*** l'élargissement du mandat de la BEI et ***de la restriction*** des pouvoirs d'audit; ***prône la participation des*** institutions supérieures de contrôle nationales; réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour ***conférer à la Cour des comptes européenne*** un accès ***complet à*** la BEI;	18. approuve ***les conclusions de*** la déclaration du Comité de contact ***(CC 1/2025)***, qui ***a formellement mis en évidence des*** lacunes critiques ***dans l'audit public externe de la BEI***; prend acte du paradoxe ***que représente*** l'élargissement du mandat de la BEI et des ***garanties budgétaires de l'Union alors que les*** pouvoirs d'audit ***restent limités***; ***invite la BEI à associer activement les*** institutions supérieures de contrôle nationales ***afin de garantir la responsabilité des opérations qui ne sont pas actuellement couvertes par la Cour des comptes***; réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour ***accorder à la Cour des comptes*** un accès ***total et sans restriction à toutes les opérations de*** la BEI ***afin d'aligner la responsabilité démocratique sur***

l'évolution de l'exposition financière de la BEI;

Or. en

Amendement 189
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***approuve*** la déclaration CC 1/2025 du Comité de contact, qui recense les lacunes critiques en matière d'audit; ***prend acte du paradoxe qui découle de*** l'élargissement du mandat de la BEI ***et de la restriction des pouvoirs d'audit***; prône la participation des institutions supérieures de contrôle nationales; réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour conférer à la Cour des comptes européenne un accès complet à la BEI;	18. ***prend acte de*** la déclaration CC 1/2025 du Comité de contact, qui recense les lacunes critiques en matière d'audit; ***souligne la nécessité d'aligner et d'adapter le cadre d'audit à*** l'élargissement du mandat de la BEI***, afin de garantir une responsabilité et une surveillance solides***; prône la participation des institutions supérieures de contrôle nationales; réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour conférer à la Cour des comptes européenne un accès complet à la BEI;

Or. en

Amendement 190
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. approuve la déclaration CC 1/2025 du Comité de contact, qui recense les lacunes critiques en matière d'audit; ***prend acte du paradoxe qui découle de l'élargissement du mandat de la BEI et de la restriction des pouvoirs d'audit;*** prône ***la participation des*** institutions ***supérieures*** de contrôle nationales***;***	18. approuve la déclaration CC 1/2025 du Comité de contact, qui recense les lacunes critiques en matière d'audit; prône ***le renforcement des échanges structurés entre la BEI, la Cour des comptes et les*** institutions de contrôle nationales***, y compris le partage régulier d'informations sur les domaines à risque***

réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour conférer à la Cour des comptes européenne un accès complet à la BEI;

et le suivi des recommandations d'audit; reconnaît qu'une modification du traité est nécessaire pour conférer à la Cour des comptes européenne un accès complet à la BEI;

Or. en

Amendement 191
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***approuve*** la déclaration CC 1/2025 du Comité de contact, qui recense les lacunes critiques en matière d'audit; prend acte du paradoxe qui découle de l'élargissement du mandat de la BEI et de la restriction des pouvoirs d'audit; ***prône la participation des institutions supérieures de contrôle nationales;*** réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour conférer à la Cour des comptes européenne un accès complet à la BEI;	18. ***prend acte de*** la déclaration CC 1/2025 du Comité de contact, qui recense les lacunes critiques en matière d'audit; prend acte du paradoxe qui découle de l'élargissement du mandat de la BEI et de la restriction des pouvoirs d'audit; réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour conférer à la Cour des comptes européenne un accès complet à la BEI;

Or. en

Amendement 192
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. approuve la déclaration CC 1/2025 du Comité de contact, qui recense les lacunes critiques en matière d'audit; prend acte du paradoxe qui découle de l'élargissement du mandat de la BEI et de la restriction des pouvoirs d'audit; prône la participation des institutions supérieures de	18. approuve la déclaration CC 1/2025 du Comité de contact, qui recense les lacunes critiques en matière d'audit; prend acte du paradoxe qui découle de l'élargissement du mandat de la BEI et de la restriction des pouvoirs d'audit; prône la participation des institutions supérieures de

contrôle nationales; réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour conférer à la Cour des comptes européenne un accès complet à la BEI;	contrôle nationales; réaffirme qu'une modification du traité est nécessaire pour conférer à la Cour des comptes européenne ***et à la Médiatrice*** un accès complet à la BEI;

Or. en

Amendement 193
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne l'importance de l'indépendance et de l'efficacité du mécanisme de traitement des plaintes de la BEI; demande une plus grande transparence en ce qui concerne les plaintes reçues, leur résolution et la mise en œuvre des recommandations, ainsi qu'une coopération renforcée avec la Médiatrice européenne;

Or. en

Amendement 194
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. constate que la BEI n'est soumise à aucune surveillance bancaire extérieure, contrairement à la Banque centrale européenne, qui est supervisée par le mécanisme de surveillance unique; invite l'Union à mettre en place un mécanisme de surveillance solide pour la BEI;

Or. en

Amendement 195
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt, malgré l'octroi de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra; demande la divulgation des évaluations des risques effectuées par la BEI; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier; constate avec inquiétude l'existence de liens politiques entre la direction de la BEI et un investisseur précoce et conseiller de Northvolt;	***supprimé***

Or. en

Amendement 196
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. exprime sa préoccupation concernant la faillite ***de l'entreprise*** Northvolt, ***malgré l'octroi*** de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra***; demande la divulgation des évaluations des risques effectuées par la BEI***; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier; constate avec inquiétude l'existence de liens politiques entre la direction de la BEI et un investisseur précoce et conseiller de Northvolt;	19. exprime sa préoccupation concernant la faillite ***du fabricant suédois de batteries électriques*** Northvolt, ***alors même qu'il avait bénéficié*** de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; ***rappelle que la BEI avait déjà alloué des prêts pour un montant de 400 millions d'EUR au cours des années précédentes; rappelle que l'objectif de la BEI pour cette allocation était de renforcer la capacité de l'Europe à produire des batteries durables pour les véhicules électriques et de contribuer à l'autonomie de l'Union dans le secteur automobile; observe que la faillite de Northvolt a entraîné près de 6 000 licenciements; condamne fermement la négligence de la BEI dans son évaluation des risques et l'incapacité de la BEI à imposer des conditions sociales et environnementales contraignantes et à mieux surveiller les opérations de Northvolt; exige qu'une pleine responsabilité soit prise pour ce gaspillage important de l'argent des contribuables et recommande d'engager des poursuites judiciaires pour récupérer ces fonds afin qu'ils soient réaffectés à d'autres projets au service de l'intérêt public***; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier; constate avec inquiétude l'existence de liens politiques entre la direction de la BEI et un investisseur

précoce et conseiller de Northvolt; ***invite instamment la BEI à réfléchir à la manière dont elle peut mobiliser des financements verts à des fins d'utilisation collective, plutôt que de profit privé;***

Or. en

Amendement 197
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt, malgré l'octroi de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; ***note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra;*** demande ***la divulgation des évaluations des risques effectuées par*** la BEI***; exige un examen des*** enseignements tirés ***de l'affaire Northvolt***; invite la BEI à divulguer ***les profils*** d'évaluation des risques ***relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un*** projet ***d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier***; ***constate avec inquiétude l'existence de liens politiques entre la direction de la BEI et un investisseur précoce et conseiller de Northvolt;***	19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt, malgré l'octroi de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; demande ***à*** la BEI ***d'achever et de publier son évaluation complète après l'opération, y compris l'évaluation de l'exposition financière, l'adéquation des indicateurs d'alerte précoce et les*** enseignements tirés ***pour les évaluations et le suivi futurs des projets d'innovation à haut risque***; invite la BEI à divulguer ***son profil*** d'évaluation des risques ***pour le*** projet ***Stegra dès que les processus en cours le permettront***;

Or. en

Amendement 198
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt***, malgré l'octroi*** de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra; demande la divulgation des évaluations des risques effectuées par la BEI; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier; constate avec inquiétude l'existence de liens politiques entre la direction de la BEI et un investisseur précoce et conseiller de Northvolt;	19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt ***AB, le fabricant de batteries qui a déposé le bilan en Suède le 12 mars 2025 après avoir bénéficié d'une importante enveloppe*** de prêts de la BEI pour un montant ***d'un peu plus*** de 942,6 millions d'EUR***, signée en 2020 dans le cadre du financement par l'emprunt levé pour l'agrandissement d'une usine géante***; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne ***des entreprises à grande échelle similaires telles que*** Stegra ***(H2 Green Steel)***; demande la divulgation des évaluations des risques effectuées par la BEI; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier; constate avec inquiétude l'existence de liens politiques entre la direction de la BEI et un investisseur précoce et conseiller de Northvolt;

Or. en

Amendement 199
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt, malgré l'octroi de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra; demande la divulgation des évaluations des risques effectuées par la BEI; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier; ***constate avec inquiétude l'existence de liens politiques entre la direction de*** la BEI ***et un investisseur précoce et conseiller de Northvolt***;	19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt, malgré l'octroi de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra; demande la divulgation des évaluations des risques effectuées par la BEI; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier; ***invite*** la BEI ***à publier, de manière dûment agrégée et dans le respect de la confidentialité, la méthode et les principales hypothèses utilisées dans ses évaluations des risques pour les grands projets stratégiques, y compris les risques liés à la gouvernance, à la concentration et à la technologie, et à renforcer ses normes en matière de divulgation et de responsabilité pour des expositions similaires à haut risque***;

Or. en

Amendement 200
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt, malgré l'octroi de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra; demande la divulgation des évaluations des risques effectuées par la BEI; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier; ***constate avec inquiétude l'existence de liens politiques entre la direction de la BEI et un investisseur précoce et conseiller de Northvolt;***	19. exprime sa préoccupation concernant la faillite de l'entreprise Northvolt, malgré l'octroi de prêts de la BEI pour un montant de 942,6 millions d'EUR; note que des risques similaires semblent exister en ce qui concerne Stegra; demande la divulgation des évaluations des risques effectuées par la BEI; exige un examen des enseignements tirés de l'affaire Northvolt; invite la BEI à divulguer les profils d'évaluation des risques relatifs à ces engagements et à d'autres engagements similaires; demande une nouvelle fois à la BEI de fournir des précisions sur le processus d'évaluation et de prise de décision ayant précédé l'investissement dans Northvolt AB, et d'expliquer comment un projet d'une telle importance a pu échouer alors que la BEI a affirmé qu'elle assurait un suivi adéquat et continu des bénéficiaires de son soutien financier;

Or. en

Amendement 201
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. soutient que l'expansion de cette usine géante devait permettre d'accroître la capacité de production annuelle de batteries et qu'elle revêt une importance stratégique pour la compétitivité à l'international, ce qui soulève des doutes quant à l'évaluation de la procédure de vérification concernant les risques inhérents à la mise à l'échelle de

technologies non éprouvées; déplore toutefois que la BEI n'ait pas pris de mesures et qu'elle n'ait pas été informée des mesures à prendre pour clarifier l'étendue de l'exposition financière et les dommages éventuels; demande une nouvelle fois à la Commission et au conseil d'administration de la BEI de lancer dans les meilleurs délais un réexamen interne approfondi afin de déterminer le préjudice financier ainsi que les raisons et le contexte de l'échec de ce projet phare et à tirer les enseignements de cette expérience afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise ou de permettre sa détection précoce;

Or. en

Amendement 202
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. constate que l'opération Northvolt a été considérée comme présentant un risque élevé au stade de l'approbation et a nécessité le soutien de la garantie de l'Union; invite la BEI à mettre en place des tests de résistance renforcés et des limites de concentration des risques pour les grands projets stratégiques, et à transmettre au Parlement les informations concernant l'exposition globale aux emprunteurs individuels à haut risque;

Or. en

Amendement 203

Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. invite la BEI à évaluer systématiquement et à rendre compte publiquement de l'incidence des retards de paiement et des faillites de bénéficiaires dans l'ensemble de son portefeuille de prêts; insiste sur le fait qu'une telle évaluation devrait inclure une analyse des causes profondes afin de déterminer si les carences découlent d'un devoir de vigilance inapproprié, de chocs externes ou de problèmes systémiques dans les méthodes de sélection des projets; souligne que la transparence des rapports est essentielle pour évaluer l'efficacité économique et préserver la confiance des contribuables;

Or. en

Amendement 204
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. rappelle que le manque de synchronisation entre les procédures d'exclusion de la BEI et le système de détection rapide et d'exclusion de la Commission est susceptible d'entraîner un manque d'efficacité et d'efficience des mesures; constate avec inquiétude que la pleine équivalence n'est pas encore en place, ce qui permet aux entités exclues pour faute des projets financés par les ressources propres de la BEI de participer potentiellement à des projets financés par l'Union, et inversement; sollicite une

nouvelle fois au Groupe BEI et à la Commission pour qu'ils coopèrent afin de recenser les lacunes potentielles et proposer des solutions; invite les deux parties à intensifier leurs efforts en faveur de la reconnaissance réciproque des décisions d'exclusion lorsque la base juridique le permet; demande à la BEI de rendre compte de manière plus complète de l'incidence de ces procédures;

Or. en

Amendement 205
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. insiste fortement sur la nécessité de renforcer la prévention des conflits d'intérêts; demande l'instauration de délais de viduité plus stricts pour les vice-présidents de la BEI ***et*** de règles plus claires concernant leur participation aux décisions ayant trait à leur pays d'origine;	20. insiste fortement sur la nécessité de renforcer la prévention des conflits d'intérêts ***à la lumière des récentes affaires de pantouflage et des recommandations de la Médiatrice européenne***; demande ***la révision du code de conduite pour*** l'instauration de délais de viduité plus stricts pour les vice-présidents de la BEI***, l'habilitation du comité d'éthique et de conformité pour imposer des mesures d'atténuation des risques et l'instauration*** de règles plus claires concernant leur participation aux décisions ayant trait à leur pays d'origine; ***met en évidence l'enquête récemment publiée qui recense cinq cas (depuis 2019) d'anciens membres d'organes décisionnels clés de la BEI liés à des scandales de pantouflage et jamais sanctionnés par la BEI, ainsi que le cas (datant de décembre 2024) d'un vice-président de la BEI nommé membre du conseil d'administration d'un aéroport pour lequel il avait signé, en tant que représentant de la BEI, un prêt pour un projet d'expansion controversé, qui***

	apparaissait également comme cofondateur d'une jeune pousse ayant bénéficié d'une assistance financière et de conseil de la BEI; constate que le délai de réflexion a été étendu à 24 mois; rappelle que les membres du comité de direction sont invités à informer le comité d'éthique et de conformité et à demander l'approbation de toute négociation concernant un futur emploi; partage l'avis de la Médiatrice européenne selon lequel il convient de renforcer le rôle du comité d'éthique et de conformité de la BEI; rappelle que les mesures d'atténuation, telles que le cloisonnement et les délais de viduité, devraient être perçues comme incontestables;

Or. en

Amendement 206
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. insiste fortement sur la nécessité de renforcer la prévention des conflits d'intérêts; demande l'instauration de délais de viduité plus stricts pour les vice-présidents de la BEI et de règles plus claires concernant leur participation aux décisions ayant trait à leur pays d'origine;	20. insiste fortement sur la nécessité de renforcer la prévention des conflits d'intérêts; demande l'instauration de délais de viduité plus stricts pour les ***présidents, les*** vice-présidents ***et les dirigeants*** de la BEI et de règles plus claires concernant leur participation aux décisions ayant trait à leur pays d'origine;

Or. en

Amendement 207
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne la fuite d'un audit interne de la BEI signalant que les dispositions relatives aux conflits d'intérêts «nécessitent des améliorations significatives», y compris l'incapacité de couvrir les conflits apparents et potentiels; souligne que les déclarations d'intérêts de la BEI et des organes de direction et d'audit du Fonds européen d'investissement ne concordent pas avec celles d'autres banques multilatérales de développement et de la Banque centrale européenne et qu'elles doivent être rectifiées sans délai; met en évidence le manque d'autorité, d'indépendance et d'étendue des fonctions de conformité éthique de la BEI et du Fonds européen d'investissement ainsi que sur les risques que présentent des lignes hiérarchiques complexes exposant des données à caractère personnel sensibles; prie instamment la BEI de s'aligner sur le réseau d'éthique des organisations multilatérales et de rendre compte des mesures de suivi prises;

Or. en

Amendement 208
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. constate avec inquiétude que le rapport d'audit interne 2025 de la BEI sur les conflits d'intérêts personnels a mis en évidence d'importantes lacunes dans l'application des considérations éthiques au cours de la prise de décision, le signalement de cas inadéquats et incomplets, des dispositions insuffisantes sur les périodes de carence et les activités

extérieures, ainsi que l'absence de contrôles préventifs et détectifs des opérations financières des membres du personnel de la BEI; reconnaît le caractère confidentiel de ce rapport; prie instamment la BEI de mettre toutes les informations sur les conflits d'intérêts à la disposition du public et de combler d'urgence les lacunes du cadre éthique actuel;

Or. en

Amendement 209
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. invite la BEI à améliorer sa transparence institutionnelle en publiant des procès-verbaux plus détaillés des réunions de son conseil d'administration, y compris les procès-verbaux de vote et les justifications spécifiques au projet, tout en respectant la confidentialité légitime lorsque cela est strictement nécessaire;

Or. en

Amendement 210
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 septies. constate que le règlement (CE) nº 1049/2001 ne s'applique pas formellement à la BEI; invite la BEI,

dans le cadre de son réexamen de la politique de transparence de 2026, à aligner sur le plan fonctionnel son régime d'accès aux documents sur le règlement (CE) nº 1049/2001, en limitant les refus aux exceptions strictement nécessaires et justifiées;

Or. en

Amendement 211
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. relève qu'en 2023, la BEI a accordé à Aquafin, entreprise flamande de traitement des eaux usées, un prêt d'un montant de 200 millions d'EUR, qui était le 12e prêt accordé à cette entreprise depuis 1994; observe avec inquiétude qu'en 2024, un vice-président de la BEI a quitté la BEI et a rejoint le conseil d'administration d'Aquafin; exprime ses doutes quant au conflit d'intérêts potentiel et se demande s'il a été consciencieusement évité dans ce cas; prie instamment les autorités compétentes d'ouvrir une enquête; invite la BEI à donner suite à la recommandation 611/2022/KR à la BEI de la Médiatrice visant à améliorer la compétence de son comité d'éthique et de conformité en veillant à ce que les nouveaux rôles des membres du comité de direction, compte tenu de ces précédents, ne soulèvent pas ces préoccupations;

Or. en

Amendement 212
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. insiste vivement sur la nécessité d'un examen très approfondi du mécanisme de traitement des plaintes de la BEI; demande que la présidence du mécanisme de traitement des plaintes soit attribuée à un professionnel extérieur à l'institution; demande qu'un budget plus important soit alloué au mécanisme de traitement des plaintes pour garantir la pleine indépendance de ses membres et l'absence de toute ingérence de la direction ou des services juridiques de la BEI dans les contacts directs entre le conseil d'administration et le président du mécanisme de traitement des plaintes; exige de la BEI qu'elle tienne et applique une liste rouge des promoteurs qui ont enfreint les règles antérieures de la BEI et qu'ils ne soient pas en mesure d'accéder aux investissements de la BEI pendant au moins 5 ans;

Or. en

Amendement 213
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. prend acte du nombre croissant d'affaires traitées par le mécanisme de traitement des plaintes de la BEI (113 affaires en 2024, 104 en 2023 et 97 en 2022); souligne que le mécanisme de traitement des plaintes reste un processus autoréférentiel de résolution des différends complètement intégré dans la structure de la BEI au détriment de son

indépendance, dont les conclusions sont soumises à l'examen et à l'approbation des structures de gestion qu'il est censé contrôler; constate que les nominations sont effectuées en interne sans contrôle externe; déplore que le mécanisme de traitement des plaintes ne communique pas les cas individuels au conseil d'administration, mais uniquement des résumés agrégés dans des rapports semestriels; invite la BEI à réformer le mécanisme de traitement des plaintes afin de garantir une indépendance et une responsabilité extérieure véritables;

Or. en

Amendement 214
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. prend acte de l'augmentation de la charge de travail de la division IG/IN en 2024, avec 244 nouvelles allégations, ainsi que 49 signalements de l'Office européen de lutte antifraude et du Parquet européen; déplore que le rapport annuel de l'IG/IN manque toujours d'informations relatives à l'ampleur financière, aux fonds et mandats concernés, aux types de projets, aux mesures d'atténuation et aux États membres concernés; invite à nouveau l'inspecteur général de la BEI et le chef de la division IG/IN à améliorer la qualité des données et à dialoguer avec le Parlement au sujet des intérêts financiers protégés, en recherchant un juste équilibre entre transparence et confidentialité; souligne que de tels rapports devraient inclure une analyse des causes profondes afin de déterminer si les carences découlent d'un devoir de

vigilance inapproprié, de chocs externes ou de problèmes systémiques dans la sélection des projets;

Or. en

Amendement 215
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. invite le Groupe BEI à renforcer les mesures visant à préserver le bien-être du personnel, y compris la prévention du harcèlement et des risques psychosociaux, des règles transparentes en matière de progression de carrière et des mécanismes de médiation indépendants; demande des rapports anonymisés au Parlement sur la rotation du personnel, l'absentéisme et les procédures internes de traitement des plaintes;

Or. en

Amendement 216
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. invite la BEI à garantir un juste équilibre géographique dans le recrutement et les postes d'encadrement afin de refléter la diversité de l'Union, tout en respectant pleinement les principes de sélection fondés sur le mérite; demande des rapports

transparents concernant la répartition des nationalités entre les grades et les niveaux d'encadrement;

Or. en

Amendement 217
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. prend note qu'il importe de parvenir à un équilibre des genres à tous les niveaux hiérarchiques du Groupe BEI, en particulier au niveau de l'encadrement supérieur et du conseil d'administration; invite la BEI à publier chaque année des données ventilées par genre concernant le recrutement, les promotions et les écarts de rémunération, et à adopter des objectifs mesurables pour remédier aux déséquilibres;

Or. en

Amendement 218
Erik Marquardt
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 sexies. invite la BEI à renforcer les politiques de diversité et d'inclusion, y compris les mesures relatives à l'inclusion des personnes handicapées et à l'égalité des chances, ainsi qu'à rendre compte chaque année des progrès accomplis;

Or. en

Amendement 219
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 20 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 septies. constate avec une vive inquiétude que la BEI a signalé deux cas de suicides d'employés entre 2013 et 2020; invite la BEI à mettre en place des mécanismes solides de soutien en matière de santé mentale et à améliorer sa culture sur le lieu de travail; demande qu'une enquête approfondie sur ces décès soit menée afin de déterminer s'ils sont liés à des questions relatives aux conditions de travail;

Or. en

Amendement 220
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. se déclare préoccupé par l'affaire de corruption présumée d'un ancien président de la BEI qui aurait approuvé une indemnité de départ de 1 millions d'EUR et la clôture de plusieurs dossiers disciplinaires concernant un ancien employé du président; se félicite de la décision de la BEI de lever l'immunité des suspects afin de permettre au Parquet européen de mener une enquête; attend les résultats de l'enquête du Parquet européen; prie instamment la BEI de mettre en place un cadre solide de lutte

contre la corruption afin de prévenir de futurs cas de conduites fautives;

Or. en

Amendement 221
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 20 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 sexies. relève que, le 10 juin 2024, la BEI a publié l'annexe XII des règles applicables au personnel, intitulée «Cadre pour la reconnaissance d'organisations syndicales à la Banque européenne d'investissement»; s'inquiète du fait que le seuil de reconnaissance pour les organisations syndicales soit de 7 % du nombre d'employés de la BEI, ce qui rend difficile la syndicalisation des employés de la BEI; invite la BEI à améliorer ses règles en matière de reconnaissance pour les organisations syndicales et à répondre aux demandes de ces organisations;

Or. en

Amendement 222
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. regrette que la BEI ***n'ait pas donné*** suite au rapport annuel du Parlement sur ses activités financières ***en*** 2023[1]; souligne ***que l'accord*** interinstitutionnel est essentiel pour ***garantir*** une coopération ***prévisible***;	21. regrette que la BEI ***ait tardé à donner*** suite au rapport annuel du Parlement sur ***le contrôle de*** ses activités financières ***pour l'exercice*** 2023[1]***; rappelle que ce rapport annuel est traditionnellement fourni conformément à une pratique établie au cours des***

	nombreuses années précédentes; souligne ***qu'une coopération plus structurée et plus prévisible serait bénéfique pour les deux parties; soutient qu'un protocole d'accord ou un accord*** interinstitutionnel est essentiel pour ***mettre en place*** une ***telle*** coopération ***en matière d'information, d'échange, d'audition et de suivi afin de rendre tangibles les pratiques déjà largement établies avec la BEI***; ***se félicite que la BEI se soit déclarée disposée à engager un dialogue pour veiller à ce que la coopération repose sur des engagements institutionnels prévisibles plutôt que sur des arrangements informels; demande une nouvelle fois que cet accord soit rapidement finalisé; demande que d'autres moyens pour améliorer la coordination entre le Parlement européen, les parlements nationaux et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et pour renforcer les échanges avec la société civile et le monde universitaire, ce qui favoriserait une plus grande transparence, soient explorés;***
[1] Résolution du Parlement européen du ***28 février 2024*** sur ***les*** activités financières de la Banque européenne d'investissement – rapport annuel 2023 (***JO C, C/2024/6742, 26.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6742/oj).***	[1] Résolution du Parlement européen du ***6 mai 2025*** sur ***le contrôle des*** activités financières de la Banque européenne d'investissement – rapport annuel 2023 (***2024/2052(INI)) https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2025-0076_FR.html.***
	Or. en

Amendement 223
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. regrette que ***la BEI n'ait pas donné***	21. ***prend acte des efforts déployés par***

suite au rapport annuel du Parlement ***sur ses activités financières en 2023[1]***; souligne que l'accord interinstitutionnel est essentiel pour garantir une coopération prévisible;

la BEI pour améliorer la documentation relative à la prise de décision, y compris l'indication des majorités requises, le cas échéant; regrette que ***les demandes*** du Parlement ***en faveur d'une plus grande transparence au niveau des projets et d'un suivi plus systématique ne soient que partiellement satisfaites; invite la BEI, dans le cadre du réexamen de sa politique de transparence prévu en 2026, à s'aligner plus étroitement sur les principes du règlement (CE) nº 1049/2001, tout en respectant le secret bancaire légitime***; souligne que l'accord interinstitutionnel est essentiel pour garantir une coopération prévisible;

[1] Résolution du Parlement européen du 28 février 2024 sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement – rapport annuel 2023 (JO C, C/2024/6742, 26.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6742/oj).

Or. en

Amendement 224
Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***regrette que la BEI n'ait pas donné suite au*** rapport annuel du Parlement sur ***ses*** activités financières ***en 2023[1]***; souligne que l'accord interinstitutionnel est essentiel pour garantir une coopération prévisible;	21. ***rappelle qu'il importe d'assurer un suivi approprié du*** rapport annuel du Parlement sur ***le contrôle des*** activités financières ***du Groupe BEI***; souligne que l'accord interinstitutionnel est essentiel pour garantir une coopération prévisible; ***se félicite, à cet égard, des progrès accomplis dans les négociations sur l'accord interinstitutionnel et demande sa conclusion rapide afin de rendre la coopération plus fructueuse, structurée et intensive;***

[1] ***Résolution du Parlement européen du 28 février 2024 sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement – rapport annuel 2023 (JO C, C/2024/6742, 26.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6742/oj).***

Or. en

Amendement 225
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la BEI à aligner complètement sa politique d'exclusion sur le système de détection rapide et d'exclusion de la Commission en ce qui concerne les normes décisionnelles, les résultats et les voies de recours; sollicite une nouvelle fois le Groupe BEI et la Commission pour qu'ils coopèrent afin de recenser les lacunes potentielles et de proposer des solutions, y compris une procédure accélérée pour faire appliquer les décisions d'exclusion de la BEI au moyen du système de détection rapide et d'exclusion;

Or. en

Amendement 226
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. est préoccupé par les rapports anonymes publiés par le personnel de la

BEI concernant le brouillage d'informations relatives à 47 cas de conduite fautive dans le rapport sur l'éthique et l'intégrité publié par la BEI le 3 décembre 2025; rappelle que, selon une enquête interne menée en 2023, 50 % des employés de la BEI craignent des répercussions s'ils devenaient lanceurs d'alerte; invite la BEI à mettre en place des mesures solides de protection des lanceurs d'alerte et de transparence;

Or. en

Amendement 227
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. reconnaît que les principales tâches d'audit pertinentes sont confiées au comité d'audit de la BEI; estime que la participation de représentants externes qualifiés aux tâches spécifiques du comité d'audit pourrait renforcer l'objectivité de ses analyses;

Or. en

Amendement 228
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. se félicite des conclusions de la Médiatrice, publiées le 20 novembre 2023, qui invitent instamment la BEI à publier de manière proactive les fiches de données environnementales et sociales

avant l'approbation des prêts, afin de permettre au grand public de participer à des évaluations significatives des financements de la BEI; salue la décision de la BEI de publier de manière proactive des informations environnementales sur les projets financés en dehors de l'Union; invite la BEI à améliorer la transparence pour tous ses prêts;

Or. en

Amendement 229
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. constate que la transparence et l'accès à l'information se sont améliorés ces dernières années, mais observe que les divulgations au niveau des projets et la traçabilité restent inégales, en particulier pour les opérations auxquelles participent des intermédiaires financiers et des structures de garantie complexes; invite la Banque à mieux aligner ses indicateurs internes sur les normes de durabilité à l'échelle de l'Union (par exemple, pour combler l'écart entre le ratio d'action pour le climat de la BEI et les indicateurs du ratio d'actifs verts de l'Union); rappelle que l'établissement de rapports adéquats est une condition préalable nécessaire à la transparence et regrette que les rapports au Parlement européen reposent sur des interventions volontaires et occasionnelles du président de la BEI, soit en plénière, soit en commission dotée de compétences sectorielles;

Or. en

Amendement 230
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. prend acte des conclusions du DFI Transparency Index (indice de transparence des institutions de financement du développement) de 2025, qui indiquent que la BEI obtient des résultats inférieurs à ceux de banques multilatérales de développement comparables telles que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement en ce qui concerne les indicateurs globaux de transparence; reconnaît toutefois les atouts importants de la BEI recensés dans le rapport «Behind the Billions[1 bis]» de novembre 2025, qui qualifie la divulgation d'informations par la Banque de «bonne pratique» pour assurer une traçabilité presque complète de son financement de la lutte contre le changement climatique; souligne que la BEI devrait désormais tirer parti de son rôle de premier plan avéré en matière de couverture des données pour fournir les données détaillées relatives à l'incidence et les méthodes normalisées nécessaires en vue de vérifier l'efficacité et l'efficacité économique de ses investissements;

1 bis

https://www.publishwhatyoufund.org/app/uploads/dlm_uploads/2025/11/Behind-The-Billions-November-2025.pdf

Or. en

Amendement 231
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. Est conscient que les prêts de la BEI ne sont pas soumis aux mêmes obligations de visibilité que les bénéficiaires de subventions; demande toutefois à la BEI de veiller à ce que les cadres contractuels et juridiques applicables prévoient clairement, dans tous les projets financés avec le soutien de la BEI, qu'ils sont financés avec le soutien des citoyens des États membres de l'Union, afin de sensibiliser davantage le public aux avantages tangibles apportés par les investissements européens et de renforcer la confiance des contribuables dans l'utilisation des ressources publiques;

Or. en

Amendement 232
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. réitère ses observations sur l'importance de mettre pleinement en œuvre une politique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales; se félicite de la mise à l'essai d'un nouvel outil de notation des risques en matière d'intégrité fiscale en 2024 afin d'évaluer les risques fiscaux des projets et attend avec intérêt l'évaluation de la mise en œuvre à l'échelle du Groupe en 2025; demande une nouvelle fois à la BEI de s'abstenir de financer des bénéficiaires ou des intermédiaires financiers dont il a été constaté qu'ils sont liés à des pratiques

fiscales abusives ou qu'ils courent un risque élevé de l'être, et met en évidence que la double imposition des investissements transfrontières, ainsi que les environnements fiscaux complexes, entravent les investissements;

Or. en

Amendement 233
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. demande ***que les points suivants fassent l'objet d'un suivi*** en temps utile***: a) les*** répercussions ***en matière d'investissement; b) la prévention des conflits d'intérêts; c) la transparence; d) la présente résolution;***	22. demande ***instamment à la BEI de donner suite*** en temps utile ***aux recommandations formulées par le Parlement, de rendre compte des résultats obtenus et des*** répercussions ***des mesures prises pour mettre en œuvre ses priorités et les politiques de l'Union, et en particulier:***

Or. en

Amendement 234
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 22 – point a (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a) l'incidence (économique, environnementale et sociale) de sa stratégie d'investissement et les résultats obtenus pour contribuer au développement équilibré et sans heurt du marché intérieur dans l'intérêt de l'Union;

Or. en

Amendement 235
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 22 – point b (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b) les mesures adoptées pour renforcer la prévention et la lutte contre les conflits d'intérêts, la fraude, la corruption et d'autres formes potentielles de conduites fautives;

Or. en

Amendement 236
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 22 – point c (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c) les nouvelles mesures visant à renforcer la transparence;

Or. en

Amendement 237
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 22 – point d (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d) les mesures visant à renforcer le soutien aux PME et aux opérateurs économiques éligibles lors de la mise en œuvre des politiques de l'Union;

Or. en

Amendement 238
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 22 – point e (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e) les suites réservées aux demandes et invitations adoptées au moyen de la présente résolution;

Or. en

Amendement 239
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. les mesures visant à renforcer le soutien aux PME et aux opérateurs économiques éligibles lors de la mise en œuvre des politiques de l'Union;

Or. en